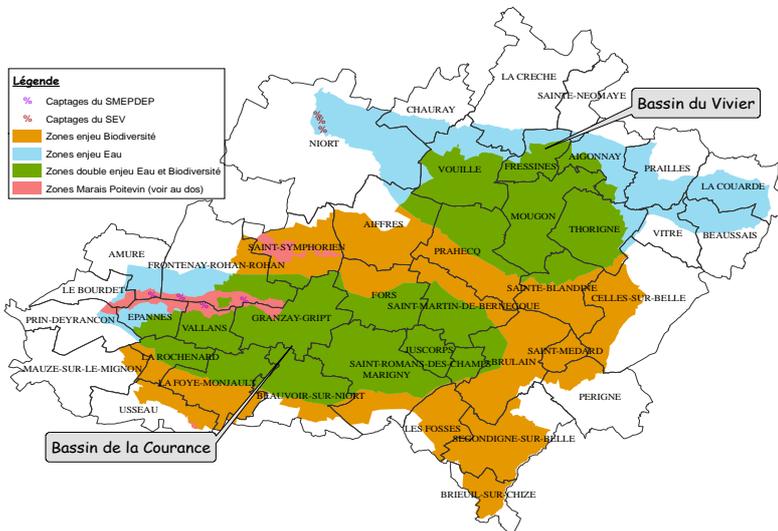


Etude

Etat des lieux de l'agriculture biologique sur la zone de « Plaines et vallées de Niort Sud-Est ».



Novembre 2009

Sommaire

I- Objectif de l'étude	p : 3
II- Territoire, contexte, enjeux	p : 4
1) Territoire de la zone d'étude	p : 4
2) Les pratiques agricoles sur le territoire	p : 5
3) Le bassin d'alimentation des captages de la Courance	p : 7
4) Le bassin d'alimentation des captages du Vivier	p : 13
5) Les MAET proposées sur le territoire	p : 23
Etat des lieux de la bio sur la zone d'étude	p : 25
I- La production bio	p : 26
1) 12 exploitations en bio	p : 26
2) 3 nouvelles exploitations en conversion en 2009	p : 29
3) les projets de conversion pour 2010	p : 30
4) les projets d'installations en AB	p : 31
II-La collecte et la vente des produits bio sur la zone d'étude	p : 32
1) les collecteurs et transformateurs de produits bio	p : 32
2) les points de vente locaux des produits bio	p : 34
Diagnostic des pratiques de 4 exploitations bio référentes	p : 35
I- Présentation des exploitations bio « référentes »	p : 36
II- Rappel des prescriptions du cahier des charges AB au regard de la protection de l'eau	p : 38
III-Caractéristiques des pratiques des exploitations bio « référentes »	p : 41
1) les pratiques bio/conduite des cultures	p : 41
2) les pratiques bio/gestion de la fertilisation	p : 45
3) Synthèse des pratiques des agriculteurs bio à promouvoir pour limiter les risques de pollution de l'eau	p : 47
IV- Les résultats techniques et économiques des exploitations bio « référentes »	p : 49
1) les rendements	p : 49
2) les prix de vente	p : 49
3) les marges brutes	p : 50
4) les résultats économiques globaux des exploitations	p : 50
Les perspectives de développement de la bio	p : 51
I- les perspectives de développement en France	p : 52
II- les perspectives de développement sur la zone d'étude	p : 53
Conclusion	p : 54
Annexes	p : 55

I- Objectif de l'étude

La dégradation de la qualité des ressources en eau destinées à la production d'eau potable a poussé le Syndicat Mixte d'Etudes de Production et de Distribution d'Eau Potable de la vallée de la Courance (SMEEPDEP) et le syndicat des eaux du Vivier (SEV) à s'engager dans une démarche de reconquête de la ressource en eau par le cadre du programme Re-Sources. Ces deux syndicats se sont associés au CNRS de Chizé pour créer une entité géographique dénommée « plaines et vallées de Niort-Sud-est » sur lequel des MAET sont proposées depuis 2009 pour répondre aux enjeux eaux et biodiversité (préservation de l'avifaune de plaine).

Dans le cadre du plan d'actions bio sur les bassins AEP proposé par le réseau Agrobio Poitou-Charentes (groupements des agriculteurs biologiques du Poitou-Charentes), mis en place depuis 2009 avec le conseil régional et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, un état des lieux de l'agriculture biologique sur ces bassins a été programmé.

L'objectif de cet état des lieux est de connaître la place qu'occupe actuellement l'agriculture biologique sur ce territoire (recensement des producteurs et des opérateurs) pour pouvoir développer par la suite des actions de vulgarisation, de communication, d'accompagnement technique.

Ce recensement permet également d'identifier des exploitations bio « référentes » (4 sur ce territoire) dont les données technico-économiques serviront de référence pour des simulations de conversion à venir.

Une analyse des pratiques et des résultats technico-économiques de ces exploitations est proposé dans cette étude afin de dégager des caractéristiques des systèmes bio (en système grandes cultures notamment) et son intérêt pour la préservation de la ressource.

2) Les pratiques agricoles sur le territoire (1)

Ce territoire est une zone de plaine cultivée aux haies rares et souvent discontinues comportant des fonds de vallées humides : vallées de la Courance, de la Guirande et du Lambon. Deux systèmes agricoles se côtoient : la polyculture élevage et le système céréalier. Le paysage agricole est cependant dominé par les cultures de céréales qui occupent 40 % (blé, orge, maïs) et d'oléo-protéagineux (colza, tournesol et petits pois), entre lesquelles s'intercalent des prairies à graminées, ray-grass et luzerne.

Le pâturage est pratiqué par endroit et plus particulièrement à l'extrême Nord-est du BAC du Vivier. Le gel PAC est en majorité pratiqué sous forme de gel industriel, quelques jachères implantées en couverts de légumineuses et graminées sont présentes (*source : Fiche Natura 2000*).

Les pratiques agricoles - Gestion de l'azote

Les engrais de synthèse utilisés sur l'ensemble du territoire pour la fertilisation des cultures sont la première source d'azote émise (plus de 80 % des quantités d'azote émises sur le bassin d'Alimentation des Captages de la Courance, 76 % sur le bassin du Vivier).

A cette fertilisation minérale peuvent venir s'ajouter des apports organiques pour les exploitations avec un atelier d'élevage ou celles qui importent des effluents. Ainsi, les apports d'effluents organiques représentent la seconde source d'azote.

Les indicateurs d'équilibre de la fertilisation calculés pour la campagne 2006-2007, montrent des bilans azotés répartis globalement de la façon suivante : déficitaires pour un tiers, équilibrés pour un tiers et en excédent pour le dernier tiers. Cet excédent est compris entre 13 et 23 % sur le bassin du Vivier.

Les situations de sol nu pendant l'hiver augmentent le risque de lessivage. Ces situations tendent à diminuer avec le recul des cultures de printemps. La part des sols nus pendant l'hiver est passé du tiers de la SAU en 2001 à environ 15 % en 2007. Toutefois, dans ces situations, les exploitants implantent rarement des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) (17 % des exploitants du bassin de la Courance). En outre, les prairies qui constituent des bons « tampons » vis-à-vis des risques de pollution diffuse sont peu présentes. Leur baisse avait surtout été marquée entre 1995 et 2000 ; notons que la surface en prairie a diminuée d'un facteur 10 entre 1958 et 2000, passant des deux tiers de la SAU à 6 ou 7% actuellement sur le bassin de la Courance et 13 % sur le bassin du Vivier.

Sur le bassin de la Courance, en 2007, compte tenu des bilans azotés, des intercultures et des sensibilités de sol, un risque fort de lessivage existait sur une superficie correspondant à 26 % de la surface enquêtée (Indicateur MERLIN) sur le bassin de la Courance. Sur le bassin du Vivier, le risque de lessivage était en 2008 très fort sur 13% de la SAU et fort sur 30 % de la SAU.

Les pratiques agricoles - Gestion des traitements phytosanitaires et risques associés

Le secteur agricole reste le premier utilisateur de produits phytosanitaires avec plus de 90 % des quantités utilisées (95% sur le bassin de la Courance, 91 % sur le Vivier).

Le binage du maïs et du tournesol est utilisé par les $\frac{3}{4}$ des exploitants interrogés sur ces bassins pour remplacer une partie des traitements.

(1) Les données de ce chapitre sont issues des diagnostics de territoire réalisés sur les deux bassins en 2009

Colza et blé sont les cultures sur lesquelles la pression d'utilisation est la plus importante. Ce sont aussi les cultures les plus représentées sur les bassins (45 % des surfaces cultivées sur le bassin du Vivier en 2007). La part du blé dans l'assolement augmente en remplacement des cultures de printemps pour lesquelles les pressions de traitement étaient moindres. A ce niveau, le risque de pollution diffuse augmente donc sensiblement.

Les deux bassins d'alimentation des captages d'eau potable sont concernés par les mêmes altérations, à savoir les **nitrates** et les **pesticides**, plus précisément les **herbicides**.

Les molécules retrouvées sur les deux bassins d'alimentation de captages sont principalement des herbicides de la famille des triazines, atrazine et ses dérivés (fréquemment utilisé sur le maïs et interdit depuis 2001), ainsi que le glyphosate et son métabolite (l'AMPA).

Syndicat Mixte d'Etudes de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance (79)
 Diagnostic du bassin d'alimentation des captages d'eau de la vallée de la Courance et propositions d'actions

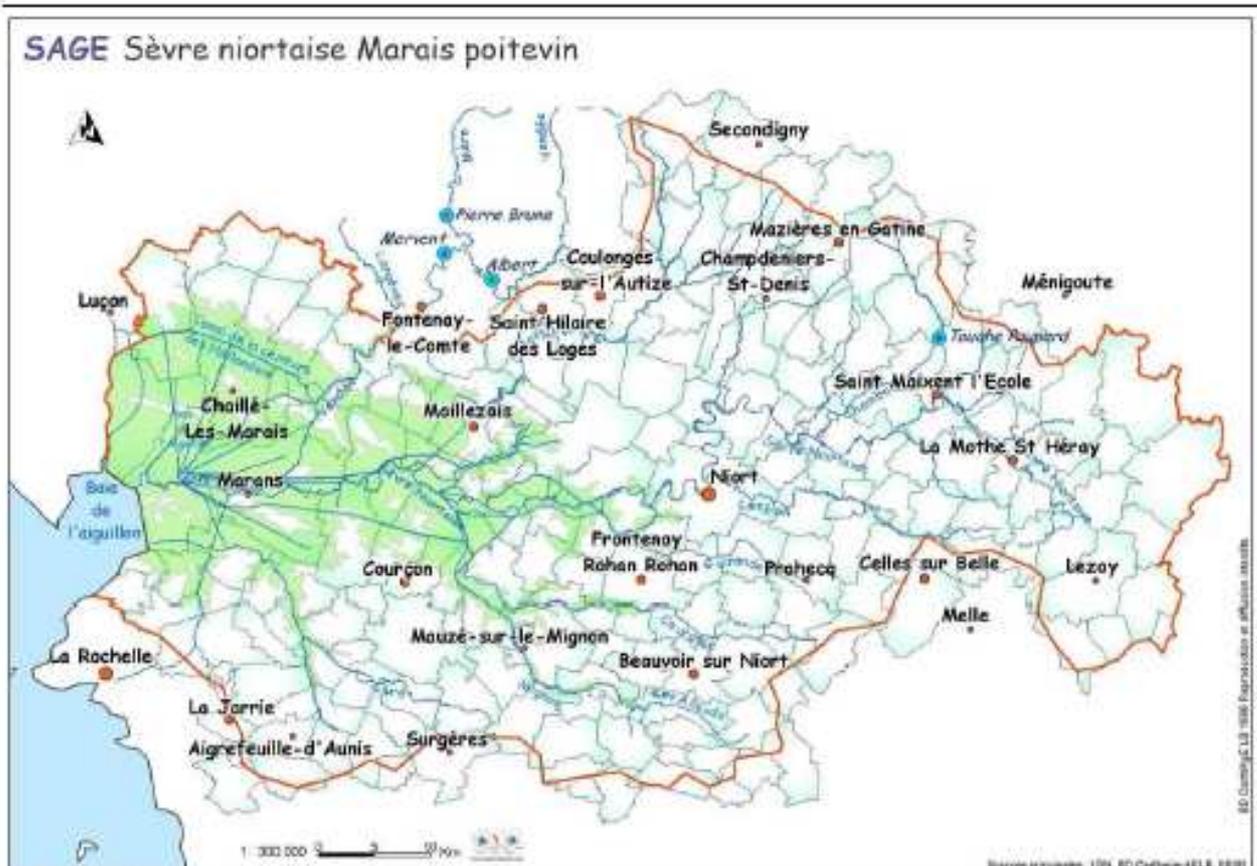


Figure 3 : les limites du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

3) Le Bassin d'alimentation des Captages de la Courance

Le Syndicat Mixte d'Etudes de Production et de Distribution (SMEPDEP) de la Vallée de la Courance exploite **quatre forages d'eau potable** constituant un champ captant sur le bassin versant de la Courance :

- le captage de Bassée (commune de Frontenay-Rohan-Rohan),
- le captage de la Grève (commune de Vallans),
- le captage de Châteaudet (commune de Frontenay-Rohan-Rohan),
- le captage du Marais (commune d'Amuré).

Ces captages sont situés dans le marais de la Courance, le long du lit mineur de la Courance, affluent rive droite du Mignon, lui-même affluent rive gauche de la Sèvre Niortaise.

Ces ouvrages captent la nappe du Malm, les venues d'eau étant localisées dans les calcaires de l'Oxfordien supérieur.

L'eau est mise en distribution sur les **18 communes** du Syndicat après chloration et mélange avec de l'eau achetée au Syndicat des Eaux du Vivier (interconnexion effective depuis juin 2006 dans l'objectif de sécuriser l'alimentation et maintenir la teneur en Nitrates aux environs de 35 mg/l en distribution).

La production totale moyenne annuelle du Syndicat s'élève à **1 300 000 m³** et dessert environ **16 000 habitants**.

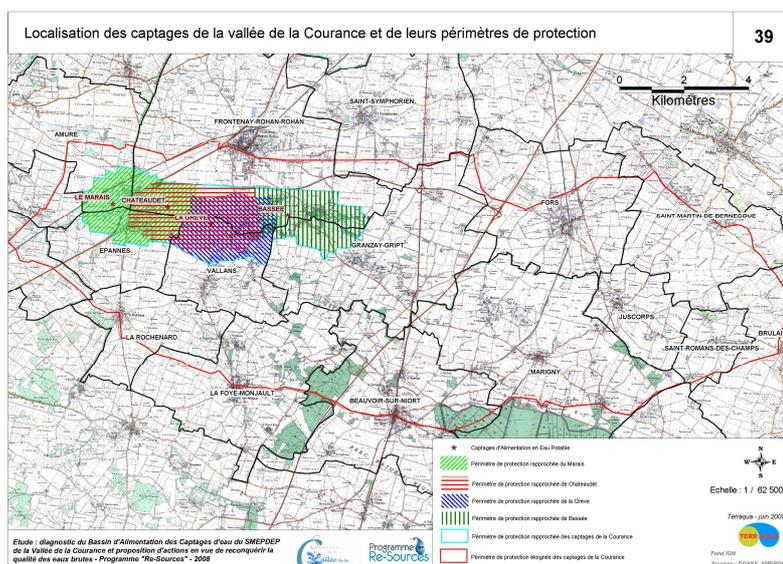
Le bassin d'alimentation de ces captages concerne **17 communes** et s'étend sur **150 km²** où l'activité agricole occupe une place dominante (plus de **90 % du territoire**).

L'occupation de l'espace se répartit globalement de la manière suivante :

✓ Les zones à vocation agricole	90.8 %	13 400 ha	(134 km ²)
✓ Les zones boisées et les zones naturelles	4 %	617 ha	(6.17 km ²)
✓ Les zones urbanisées	5 %	750 ha	(7.5 km ²)
✓ Les zones d'activités industrielles	0.4 %	70 ha	(0.7 km ²)
✓ Autres (emprise des routes etc.)	0.2 %	33 ha	(0.33 km ²)

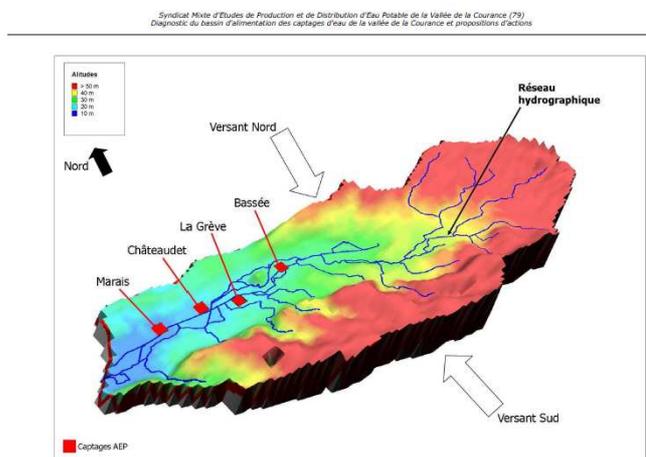
Les périmètres de protection

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection a été révisé le 2 juillet 2004. Ces périmètres rapprochés sont situés dans la vallée de la Courance. Leurs surfaces sont de 550 ha (captage de Bassée), 550 ha (captage de la Grève), 650 ha (captage de Châteaudet).



Paysage :

Le paysage se scinde en deux entités principales : le fond de vallée humide de la Courance et de ses affluents, au maillage boisé plus dense et les coteaux puis la plaine cultivée, ouverte. La Courance traverse la zone d'étude sur environ 40 km d'Est ou Ouest. L'aval de la Courance revêt une physionomie de marais.



Les sols

Les sols de plaine sont des terres de Groies, plus ou moins épais (20 à 50 cm) avec une faible réserve utile. L'irrigation grâce à la proximité et l'abondance de la ressource a permis d'accroître significativement les rendements et d'inclure dans les assolements des cultures exigeantes en eau comme le maïs.

Dans les fonds de vallée, on observe soit des sols de vareennes, des sols tourbeux où la nappe est permanente, soit des alluvions argileuses.

Les secteurs sur sols de groies superficielles et moyennes sont les plus sensibles à l'infiltration verticale et donc au lessivage des nitrates et au transfert de produits phytosanitaires vers l'aquifère. Ces secteurs représentent **75 % du bassin**, tandis que les groies marneuses moyennement sensibles représentent 18 % et que les sols en fond de vallée moins sensibles représentent 7 % du bassin.

La qualité des eaux

Les campagnes d'analyses sur le bassin d'alimentation montrent :

- **des taux de nitrates élevés** sur l'ensemble du territoire (75 mg/L en 1993, **63 mg/L en moyenne en 2008** avec une variation de 0,5 à 99 mg/L)
- **un risque avéré de contamination des captages par les produits phytosanitaires** (présence ponctuelle d'atrazine et de simazine avec des valeurs dépassant ponctuellement les normes).

Ainsi, compte tenu du contexte, notamment hydrogéologique (nappe captive sous des formations imperméables en fond de vallée), la majorité du territoire (75 %) correspond à des sols très sensibles à l'infiltration ; la ressource en eau est donc très vulnérable, hormis le secteur de la basse vallée de la Courance et les zones « naturelles » qui bénéficient d'une protection naturelle sous un banc marneux imperméable.

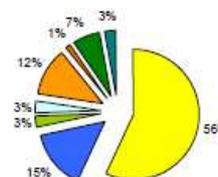
Le labour n'est plus systématiquement pratiqué avant l'implantation d'une culture pour 64 % des exploitations.

Les rotations principales

Les rotations Céréales-Oléagineux dominent sur les côteaux. En fond de vallée, maïs et prairies restent majoritaires.

Rotation dominante	ha	%
Céréales - Oléagineux	2326	57%
Céréales - Oléagineux - Maïs/Pois	603	15%
Céréales - Oléagineux - Prairies	120	3%
Gel et autres	121	3%
Maïs - Maïs	490	12%
Maïs - Pois	58	1%
Prairies dominantes	269	7%
Prairies permanentes	117	3%

Part des principales successions culturales dans l'assolement



Céréales - Oléagineux	Céréales - Oléagineux - Maïs/Pois	Céréales - Oléagineux - Prairies
Gel et autres	Maïs - Maïs	Maïs - Pois
Prairies dominantes	Prairies permanentes	

4104 ha

Les successions présentant le risque de lessivage potentiellement le plus important sont celles laissant le sol nu pendant la période automnale et hivernale. Les successions à risque sont donc les successions **Maïs-Maïs et pois-Maïs qui représentent 13% des surfaces.**

L'irrigation

La part des surfaces irriguées avait ralenti entre 1993 et 2001. Elle a diminué sensiblement entre 2000 et 2007. La superficie moyenne par irrigant baisse ; elle est passée de 40 ha en 1993 à 34 ha en 2007.

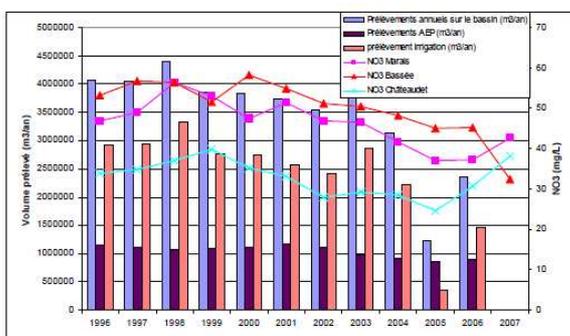


Figure 44 : comparaison entre les volumes prélevés à l'échelle du bassin versant et les teneurs moyennes annuelles en nitrates.

Les pesticides

Le secteur agricole reste le premier utilisateur de produits phyto-sanitaires avec 95 % des quantités utilisés.

Utilisateurs	Secteur Agricole	Secteur Non Agricole					
		DIRA et CG 79	ASF	SNCF	RTE	Communes et EPCI	Particuliers
Nombre de molécules	119	5	6	7	2	17	/
Quantités (kg)	13 422	43,5	36,8	209,7	26,7	231,6	141
% relatifs	/	6 %	5 %	30 %	4 %	33 %	22 %
		95 %					
Surface associée	12 072 ha	113 km	11 km	15 km	9 ha	750 ha	
Pression	1,1 kg / ha	0,4 kg / km	3,3 kg / km	14,8 kg / km	3 kg / ha	0,5 kg / ha	

Répartition des substances actives selon les utilisateurs

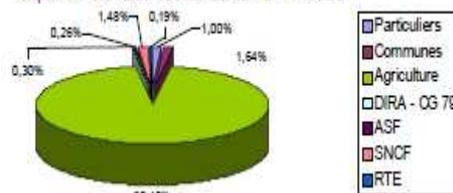


Tableau 102 : Bilan des quantités de produits phytosanitaires émises sur le Bassin d'Alimentation des Captages

La pression azotée

Les engrais minéraux sont la première source de matière azotée sur le secteur avec 90 % des apports. La pression azotée d'origine agricole s'élève à 165 Kg/ha contre 65 Kg/ha pour les autres sources (assainissement).

L'élevage représente 18% des apports (cf tableau)

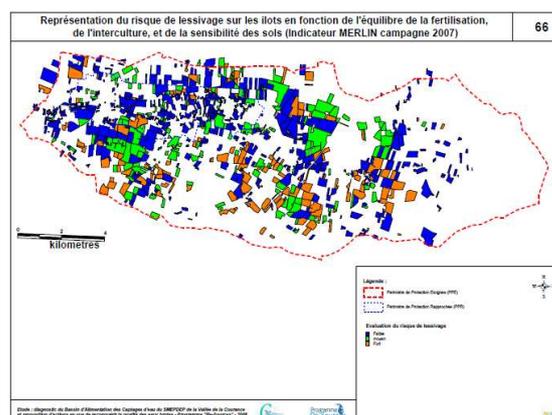
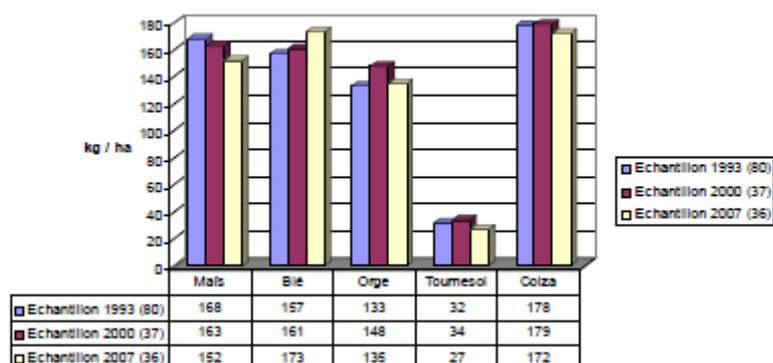
Tableau : Bilan des quantités d'azote émises sur le Bassin d'Alimentation des Captages

Origine	Quantités d'azote émises sur le Bassin d'Alimentation des Captages			
	Effluents domestiques (Assainissement)	Autres sources	Agriculture	
			Elevage	Engrais Minéraux
Quantité (kg)	48 877	Non significatif	394 055	1 605 576
%	2 %	0 %	18 %	80 %
Surface associée (ha)	750 ha (surfaces urbanisées)		12 072 ha (SAU)	
Pression (kg/ha)	65 kg / ha		165 kg / ha	

TOTAL 2 048 508 kg

Les doses d'apports par culture sont synthétisées dans le graphique ci-contre et sont en moyenne de 173 kg d'N/ha sur le blé, 152 kg d'N/ha sur le maïs, 27 kg d'N/ha sur le tournesol et 172 Kg d'N/ha sur le Colza.

Doses minérales moyennes pour les principales cultures



Les rendements sont de 99 qtx/ha en maïs, 60 qtx/ha en blé, 52 qtx/ha en orge, 22 qtx/ha en tournesol, 25 qtx/ha en colza.

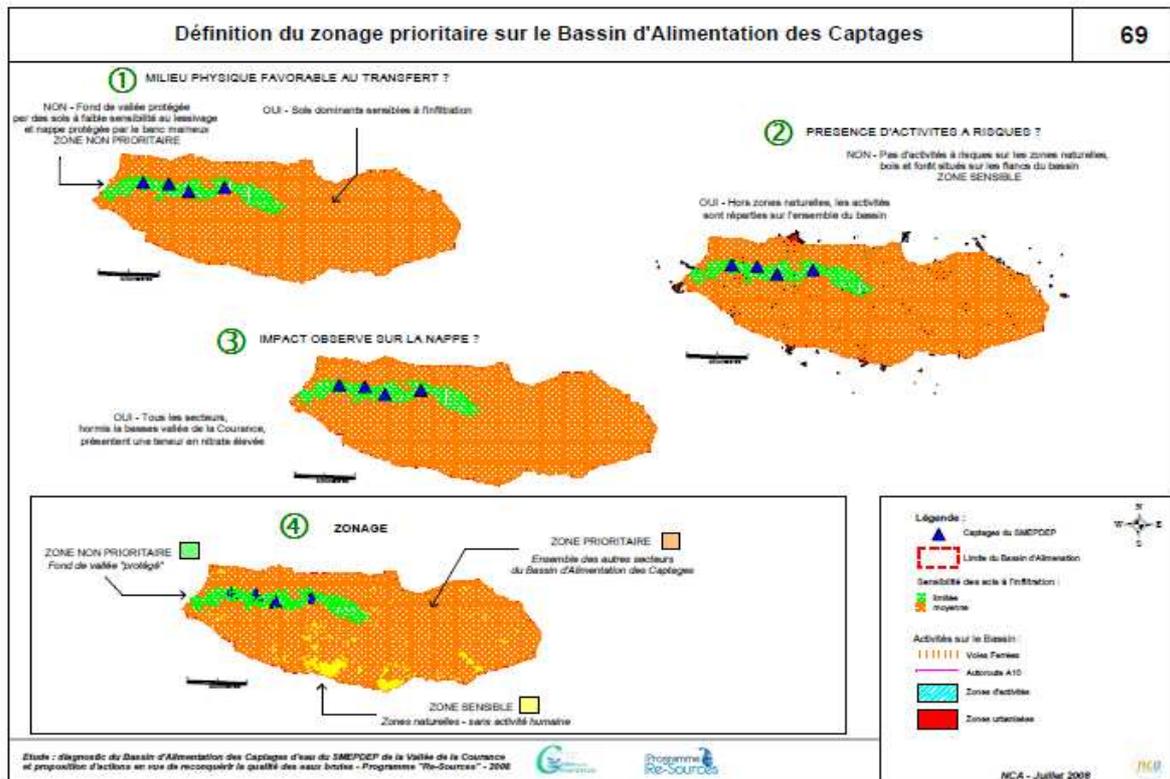
Rendements moyens relevés lors des enquêtes 1993, 2000 et 2007					
Q / ha	Maïs	Blé	Orge	Tournesol	Colza
Echantillon 1993 (80)	94	60	52	20	29
Echantillon 2007 (36)	99	60	52	22	25

Zonage prioritaire

Le croisement des données physiques (pédologie, géologie, hydrogéologie), des enquêtes de terrain et des analyses d'eaux à l'échelle du bassin d'Alimentation de captages a permis de hiérarchiser les zones de sensibilité vis-à-vis de la pollution des eaux souterraines.

Seule la basse vallée de la Courance peut être classée en zone non prioritaire du fait d'une faible sensibilité au lessivage et de la présence d'une couche de calcaires plus marneux mettant en captivité la nappe.

Sur le reste du bassin, les analyses des teneurs en nitrates confirment les possibilités de lessivage et les capacités d'infiltration des sols (soit 75 % du bassin).



4) Le Bassin d'alimentation des captages du Vivier

Le Syndicat des Eaux du Vivier, SEV, exploite principalement trois ouvrages situés entre 1,5 et 3 km du centre ville de Niort :

- Le puits du Vivier ; résurgence naturelle karstique qui alimente Niort depuis le 19^{ème} siècle
- les forages de Gachets 1 et 3, réalisés en 1975 dans le but de constituer un appoint à la source du Vivier, captent des systèmes annexes au drainage principal.

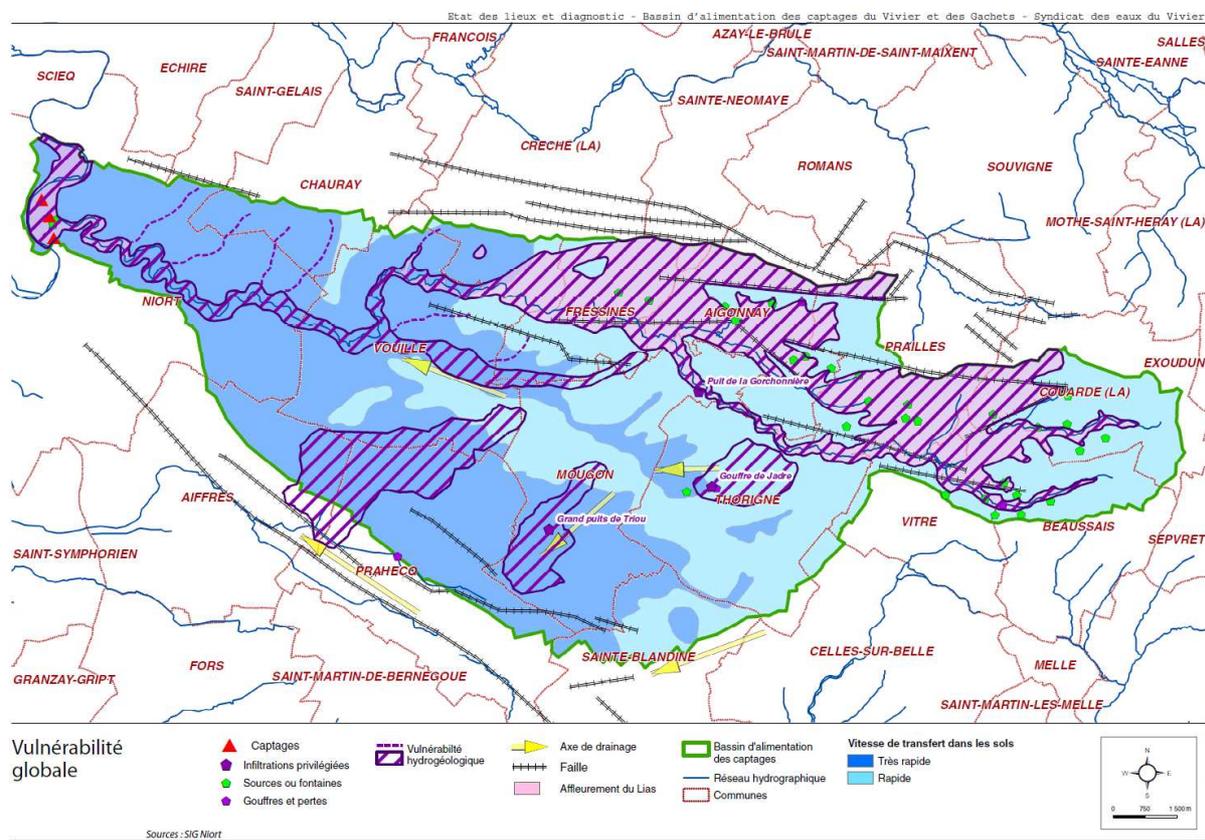
Les trois captages sont situés à l'intérieur du méandre d'Antes, en rive gauche de la Sèvre Niortaise.

La source du Vivier est le principal débouché aérien des boyaux karstiques qui drainent en profondeur le bassin du Lambon, nappe infra-toarcienne du Lias inférieur.

La ressource alimente près de **100 000 habitants**, soit environ **7 millions de m³ par an**. Ces volumes d'eau représentent 26 % des volumes totaux prélevés sur le département pour la production d'eau potable, ce qui en fait une ressource stratégique.

Elle présente une dégradation de sa qualité sur le paramètre nitrates depuis les années 1990. Afin de distribuer une eau de qualité, la ville de Niort s'est équipée en 1996 d'une station de potabilisation performante qui permet une dénitrification biologique et une filtration des pesticides sur charbons actifs.

Le bassin d'alimentation de ces captages s'étend sur environ **164 km²** et concerne tout ou partie du territoire de **17 communes**. La partie amont du bassin est en zone rurale alors que la partie aval correspond à l'agglomération niortaise.



Les périmètres de protection

Les différents périmètres de protection rapprochés prévus sont :

- la zone dite « très sensible » (PPR1) fait 2,4 km² (PPR1c et PPR1b) et 4 ha proche du captage du Vivier (site « Marot » et l'usine de potabilisation)
- la seconde zone dite « sensible » (PPR2) : fait 5,6 km² (interfluve proche Sèvre-Lambon jusqu'à la RD 8)
- la troisième zone dite « complémentaire » (PPR3) fait 16,5 km² sur la commune de Niort, Chauray et Vouillé.
- la quatrième zone dite « disjointe » (PPR4) fait 2,9 km² (gouffre de jadre, grands puits de Triou, puits de la Gorchonnière)

Paysage

Le bassin d'alimentation des captages présente 3 contextes :

- un tissu urbain important sur la partie Ouest
- une plaine de terres arables au Sud
- une partie plus complexe au Nord-Est présentant un parcellaire de plus petite taille et la présence de prairies sur la zone de vallée et de terres arables sur les plateaux.

La vallée du Lambon (affluent de la Sèvre Niortaise) présente une végétation type : dans les fonds de vallée, prairie, peupleraies et cultures alternent alors que sur les côtes et les pentes sont davantage caractérisés par un tissu bocager ou de friches.

Les sols

Le territoire se répartit entre deux grands types de sols :

- des **groies, de profondeurs variables** généralement peu épaisses (20 à 40 cm) sur substrat calcaire dur plus ou moins fissuré, sur la partie ouest et sud du bassin
- des **terres rouges** (20 à 60 cm d'épaisseur), localisées sur la moitié Est du bassin. Ces sols bruns formés de limons argileux reposent sur du calcaire ou des argiles rouges. La teneur en argile de ces sols leur confère une structure assez stable mais ces sols peuvent être sensibles au phénomène de battance lors d'événements pluvieux intenses.

L'extrémité Est du bassin est également recouverte par des sols sur argiles à silex.

Les fonds de vallons du Lambon sont recouverts de colluvions et des sols sur limons des plateaux ont été observés au niveau des communes de Vouillé et Fressines.

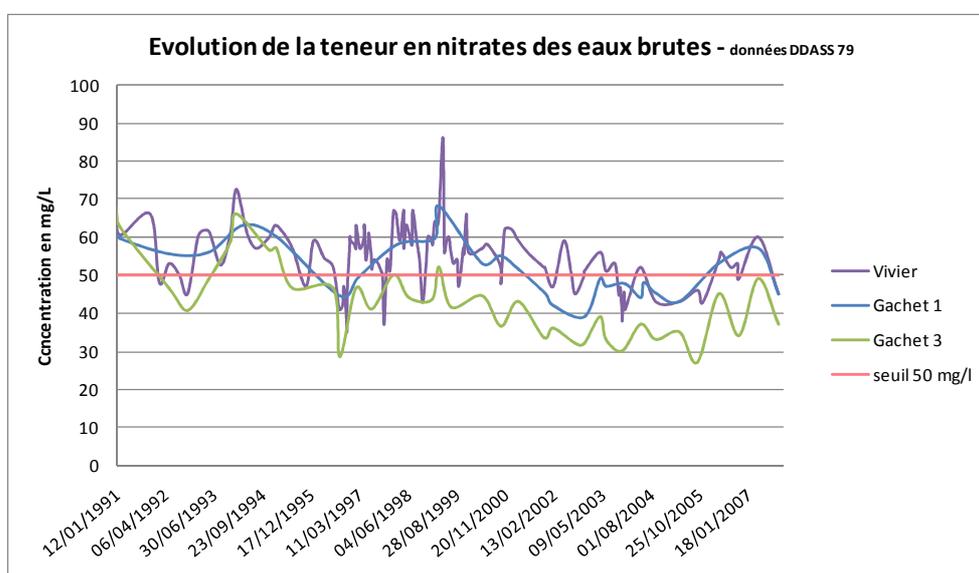
Globalement, les sols du bassin présentent un risque faible de lessivage. Cela s'explique par la texture des sols du secteur à dominante argilo-calcaire qui ralentit les transferts d'eau, réduisant ainsi l'entraînement rapide des particules et des polluants dissous en profondeur vers la nappe. Seuls les sols de type superficiel ou terres rouges sur calcaires sont susceptibles de présenter un risque moyen de lessivage sur un ou plusieurs mois de l'année. Ces sols à faible réserve utile (60-70 mm) sont localisés sur les communes de Sainte Blandine, Mougou, Vouillé, Aigonnay et Fressines.

Le diagnostic du territoire a mis en évidence que les pentes sont assez faibles sur la majorité du territoire (hormis vallée du Lambon) et que le risque d'érosion est limité aux zones de fortes pentes.

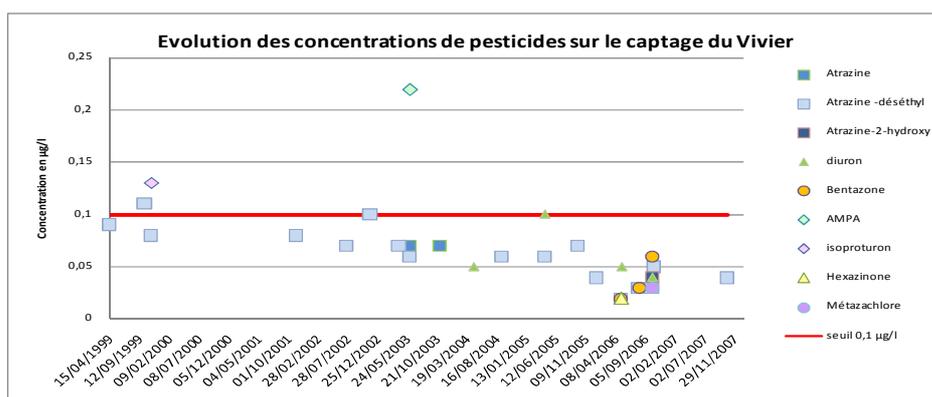
Le contexte pédologique et hydrogéologique du bassin d'alimentation rend la ressource en eau du Vivier et des Gachets particulièrement vulnérable

La qualité des eaux

Pour le paramètre nitrate, après une baisse des teneurs sur la période 2000/2005, on observe une tendance à l'augmentation des teneurs en nitrates depuis les trois dernières années ; les teneurs moyennes se situent autour de **55 mg/l** et les pics aux environs des 90 mg/l pour le captage du Vivier. Les concentrations sur les captages du Gachet 1 et 3 sont légèrement inférieures, avec des valeurs moyennes proches des 50 mg/l et des pics inférieurs à 70 mg/l.



Concernant les pesticides, il y a peu de valeur supérieur à $0,1 \mu\text{g/l}$ et aucune ces dernières années. Les principales molécules détectées sur les trois captages appartiennent à la famille des triazines. Les autres molécules détectées sont le diuron, la bentazone, l'isoproturon et l'AMPA (métabolite du glyphosate) dont la détection en 2003 dépasse le seuil réglementaire pour la distribution de $0,1 \mu\text{g/l}$ pour une même molécule sur les trois captages. Cependant, il y a de plus en plus de détection avec un plus grand nombre de molécules.

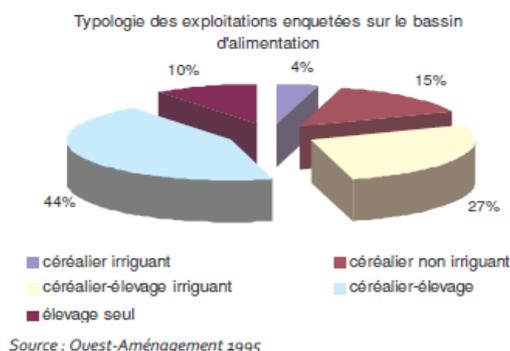


L'activité agricole

73 % du territoire est occupé par l'activité agricole (11 968 ha). La partie amont du bassin est plutôt occupée par des cultures fourragères (prairies, maïs fourrage) et l'élevage de bovins viande alors que la partie aval est une zone de plaine occupée par des cultures céréalières et l'élevage hors-sol quand il existe.

On compte **227 exploitations** ayant au moins une parcelle sur le territoire dont **111 ayant leur siège à l'intérieur des périmètres de protection**.

On constate une baisse du nombre d'exploitations depuis 1979, dû en outre à l'urbanisation et à leur agrandissement (+ 29 ha de SAU/exploitation depuis 1979). Le nombre d'exploitants quant à lui, a diminué de près de la moitié.

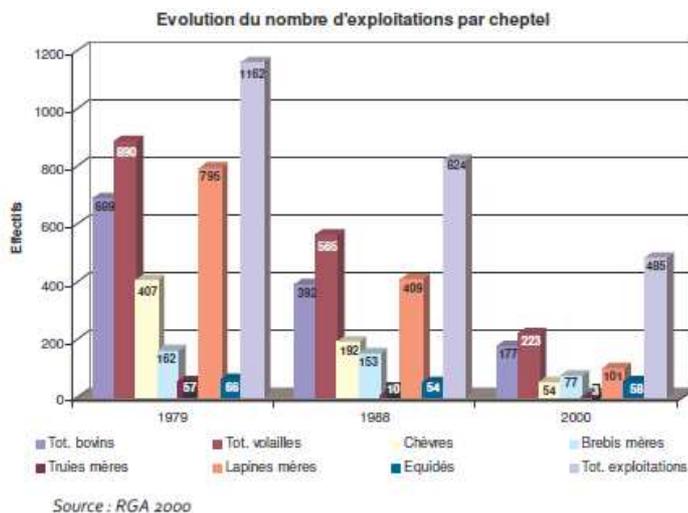


On dénombre sur le bassin :

- 151 exploitations ayant au moins une production animale dont 103 éleveurs bovins, 12 éleveurs ovins (dont 6 ayant un atelier bovins), 34 éleveurs caprins (dont 10 ayant un atelier bovins), 2 élevages porcins ayant un atelier bovins.
- 102 exploitations n'ayant pas de production animales, spécialisées en grandes cultures.

La SAU moyenne des 227 exploitations s'élève à **119,46 ha** avec un écart type important (0,51 ha à 701,41 ha)

La **SFP moyenne** de ces exploitations représente **26 %** de leur SAU (soit 5613,98 ha).



Les productions végétales

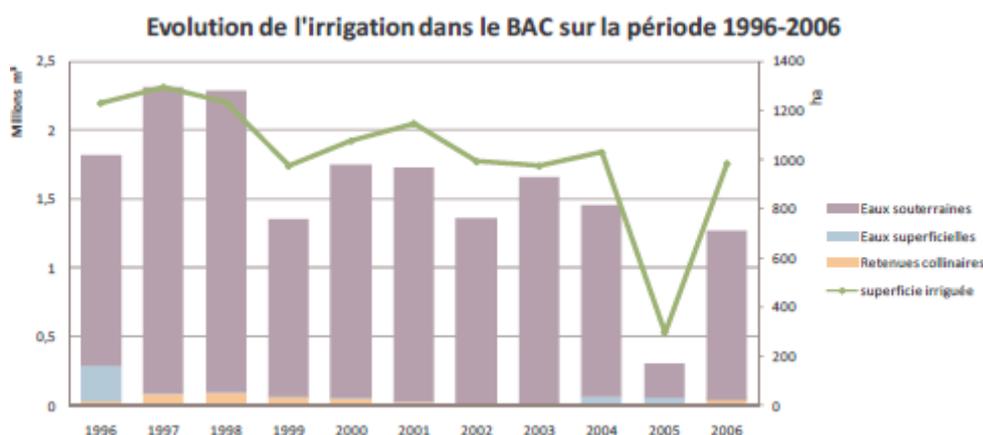
Les céréales à paille occupent 40 % de la SAU, les prairies permanentes 12 % et les cultures de printemps 25 %.

Entre 1979 et 2007, la part de la SAU consacrée aux surfaces fourragères a été réduite de 58 % (avec une réduction de 49% pour les surfaces toujours en herbe) au profit du blé tendre (+ 41 %) et des oléagineux (+ 25 %).

L'irrigation

L'irrigation, bien que fortement développée dans les Deux-sèvres est proportionnellement moins importante sur le bassin d'alimentation que sur le reste du département. La vallée du Lambon est peu concernée par cet usage. La zone du bassin de la Guirande au sud du territoire est la plus concernée avec 15% des volumes totaux prélevés (irrigation et eau potable) mais représente 100 % des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation..

Les volumes prélevés pour l'irrigation s'élèvent en moyenne à 1,6 millions de m³ (soit 15% des volumes totaux prélevés au niveau des captages du Vivier et des gachets) pour une surface irriguée de 612,63 ha soit 5% de la SAU du bassin du Vivier..



Les pratiques (enquête sur 33 exploitations)

Sur les 22 cultures recensées sur le parcellaire enquêté, les principales sont :

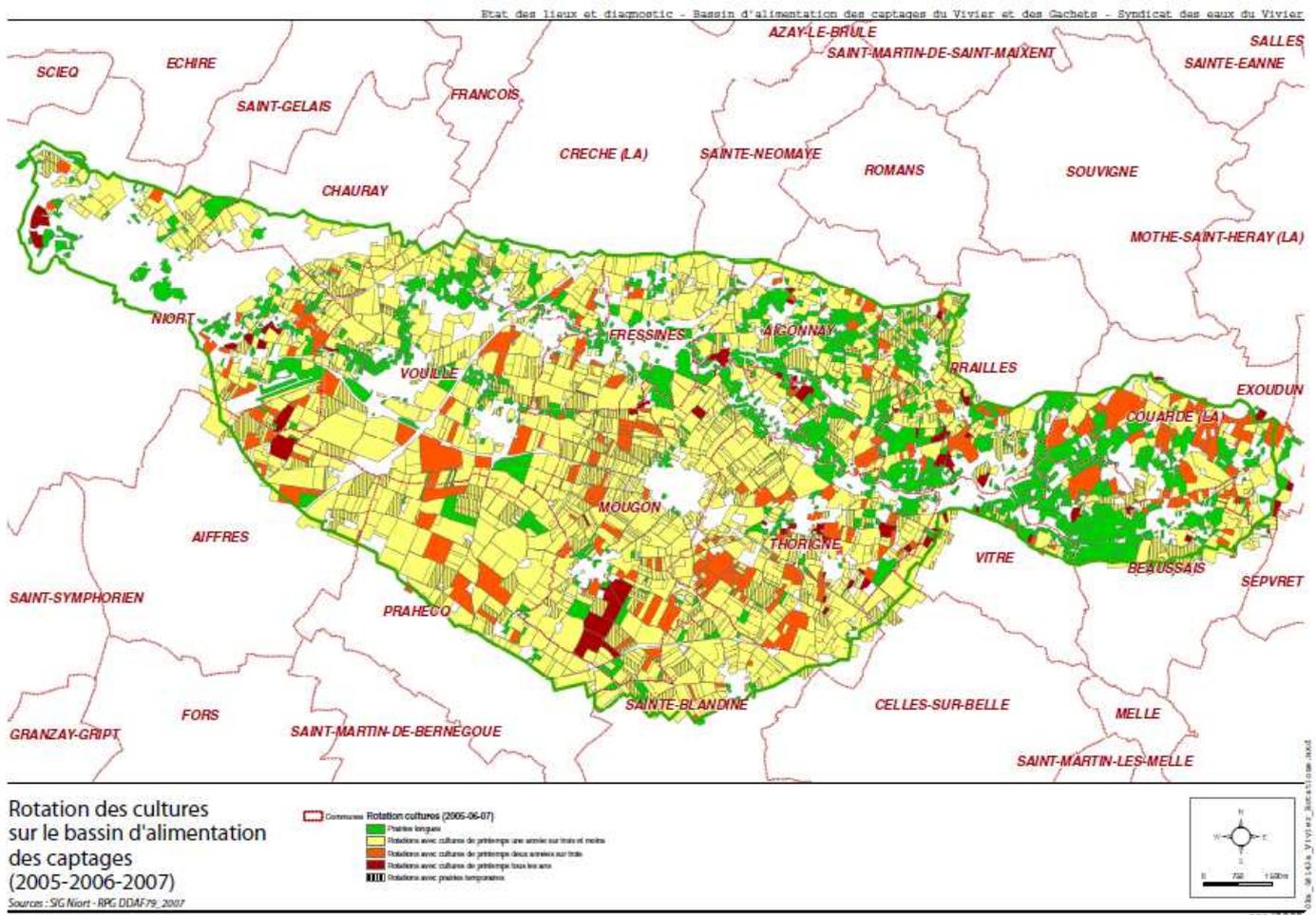
- céréales à paille : 36 % du parcellaire enquêté dont 32 % de blé tendre
- Maïs : 13 % du parcellaire dont 8 % de maïs ensilage
- Tournesol : 13 %
- Colza : 9%
- Prairies : 19% dont 10% de prairies naturelles
- Luzerne : 3%
- Gel et jachère : 3%

Le nombre de cultures par exploitation varie de deux (céréales et tournesol) à plus d'une douzaine.

Les rotations recensées les plus fréquentes sont :

- blé/tournesol
- Blé/Tournesol/Blé/Colza ou maïs
- Prairie temporaire/prairie temporaire

La fréquence d'implantation d'une culture de printemps est inférieure à une fois tous les trois ans, ce qui constitue un élément défavorable.



La pression azotée

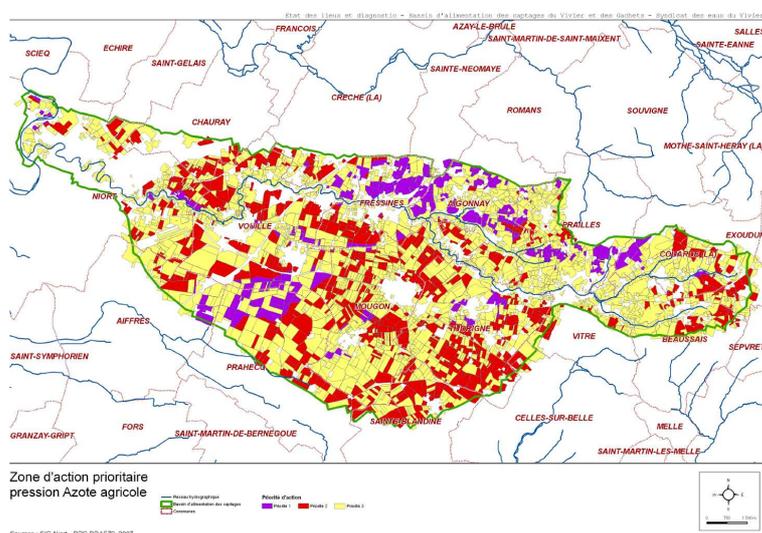
L'analyse des apports fait apparaître une sur-fertilisation par rapport aux rendements moyens réalisés. Cette sur-fertilisation concerne surtout les apports sur céréales et colza qui constitue 45% des surfaces cultivées annuellement sur le bassin versant.

Les calculs du bilan « apports d'engrais + fournitures du sol - besoins des cultures » sur les parcelles enquêtées pour l'année 2007-2008 conduit aux résultats suivants :

- 52% des parcelles présentent un solde inférieur à 20 Kg d'azote /ha
- 24 % des parcelles présentent un solde compris entre 20 et 50 Kg d'azote /ha
- 24 % des parcelles présentent un solde supérieur à 50 Kg d'azote /ha

99 % des apports d'azote du bassin proviennent de l'activité agricole. Sur les 1269 tonnes d'azote apportées pour la fertilisation des cultures, on estime que près de 212 tonnes (soit 16% des apports) ne sont pas utilisées par les cultures et constituent un stock potentiellement mobilisables par l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe souterraine.

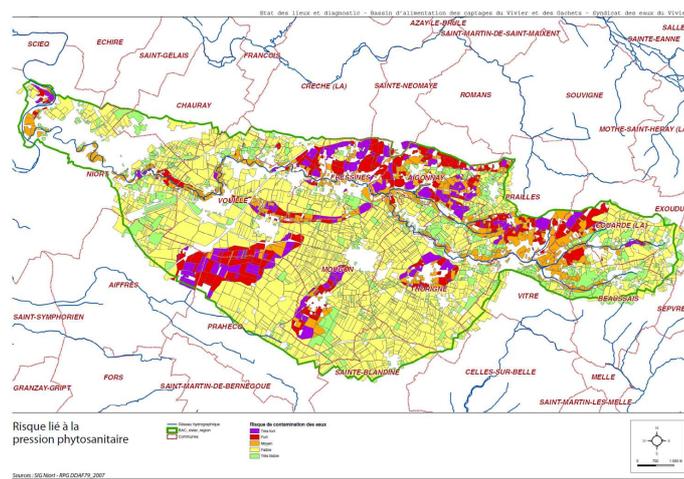
Culture	Rendements moyens	Pratiques de fertilisation
Céréales	65 quintaux (20-100)	Fertilisation essentiellement minérale. Dose d'apport moyenne : 150 unités. En majorité 3 apports : <ul style="list-style-type: none"> • 45 à 50 unités fin janvier-début février, • 65 unités fin février-début mars, • 40 à 45 unités en avril-mai. Possibilité d'un 4 ^e apport en mai de 30 à 40 unités.
Colza	30 quintaux (20-38)	Fertilisation essentiellement minérale. Dose d'apport moyenne : 135 unités. En majorité 2 à 3 apports : <ul style="list-style-type: none"> • 60 à 65 unités fin janvier-début février, • 60 à 65 unités fin février-début mars, • 35 à 40 unités mi-mars.
Maïs grain	105 quintaux (85-135)	Fertilisation minérale et organique. Dose d'apport moyenne : 145 unités. En majorité 2 apports : <ul style="list-style-type: none"> • 45 à 50 unités fin janvier-début février sous forme de fumier (30T/ha) • 100 à 105 unités en avril d'azote minéral. Si il n'y a pas de fertilisation organique, les apports se répartissent en 2 apports d'environ 70 unités chacun.
Maïs ensilage	15 tonnes de matières sèches (12-17)	
Tournesol	28 quintaux (15-38)	Fertilisation minérale ou organique. Dose d'apport moyenne : 45 unités Un seul apport : <ul style="list-style-type: none"> • 40 à 45 unités fin janvier à mi-avril sous forme de fumier (20 à 30T/ha) ou <ul style="list-style-type: none"> • 40 à 45 unités d'azote minéral d'avril à juin.
Prairies	4 à 12 tonnes de matières sèches selon la conduite de la prairie (fauche, pâture, les deux...)	Fertilisation majoritairement minérale. Dose d'apport moyenne 55 unités (variable de 0 à 100 unités). 1 à 2 apports selon conduite : <ul style="list-style-type: none"> • 45 à 50 unités fin février-début mars, • 35 à 40 unités en juin. Possibilité d'un 3 ^e apport de 35 unités en juillet.



Traitements phytosanitaires

Culture	traitements	Techniques alternatives rencontrées
Céréales	2 à 3 désherbages 3 à 4 fongicides Parfois 1 insecticide	Lutte intégrée en remplacement de l'insecticide Très peu utilisé
Colza	1 à 2 désherbages 1 fongicide 2 à 3 insecticides	Non désherbage sur l'inter-rang Très peu utilisé
Mais	2 à 3 désherbages	Binage en remplacement du désherbage Technique moyennement répandue sur le territoire
tournesol	2 désherbages Parfois 1 fongicide	Binage en remplacement du désherbage Technique bien répandue sur le territoire

L'utilisation des produits phytosanitaires par les exploitations se fait globalement dans le respect des bonnes pratiques. Toutefois le nombre de traitements rencontrés sur certaines cultures (céréales et colza notamment) génère une forte pression quantitative sur les sols du territoire qui favorise le transfert. Avec 5 à 8 traitements par an sur les céréales, qui occupent en moyenne 40 % de la surface cultivée annuellement soit un peu plus de 4 900 ha.

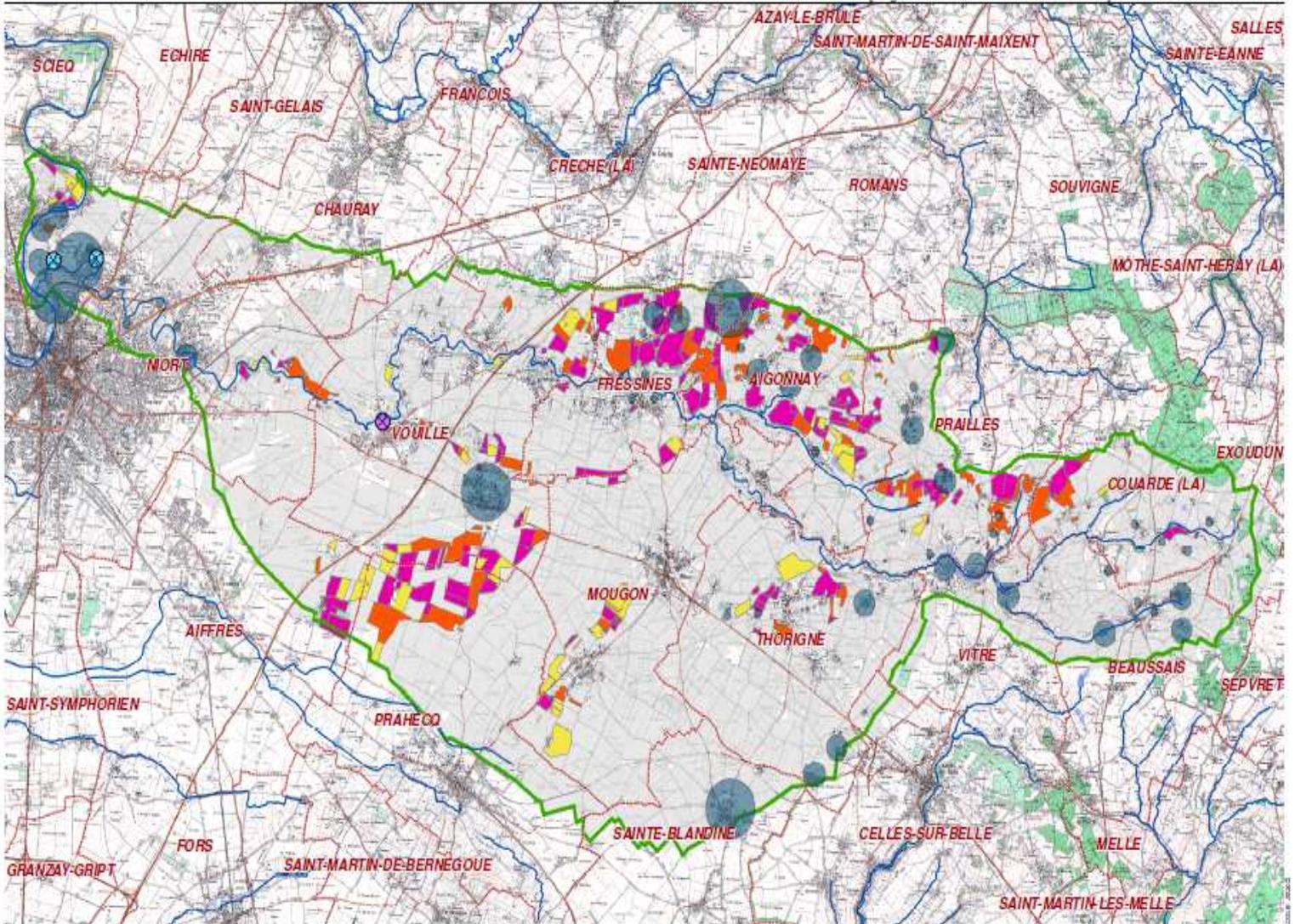


Zonage prioritaire

Le diagnostic du bassin d'alimentation des captages du Vivier et des gâchets a mis en évidence les zones d'actions prioritaires pour la diminution des pollutions liées aux traitements phytosanitaires, aux pollutions azotées.

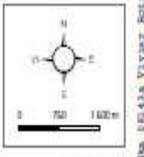
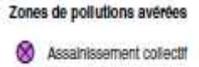
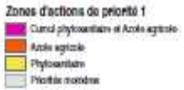
- **Pour l'azote**, les zones les plus prioritaires où le solde du bilan azotée à l'îlot cultural est supérieur à 50 unités/ha et où le milieu est vulnérable représente **1 650 ha soit 13 % des surfaces cultivées du territoire**.
- **Pour les pesticides**, les zones à plus fort risques (fréquence des céréales dans la rotation supérieure ou égale à deux années sur trois et où le milieu est vulnérable) représente **1 510 ha soit 12 % des surfaces cultivées du territoire**.

Les îlots culturaux concernés par les actions prioritaires pour les pollutions azotées et pour les produits phytosanitaires représentent une surface totale d'environ 790 ha soit 6% des parcelles cultivées du territoire.



Zones d'actions prioritaires

SYNTHESE



Sources : SIG Niort - RPG DDAF79_2007

Doc. © Syndicat des Eaux du Vivier - 2007

Synthèse

	BAC Courance	BAC Vivier
Volume d'eau produit	1 300 000 m ³ /an (4 forages)	7 millions de m ³ /an (3 forages)
Nbre d'habitants desservis	16 000 habitants	100 000 habitants
Surface BAC	150 km ² 17 communes concernées	164 km ² 17 communes concernées
Occupation du sol	Plaine et fond de vallée humide de la Courance	Plaine, zone urbaine (Niort), vallée du lambon
SAU occupée par l'agriculture	90 % du BAC	73 % du BAC
Teneur moyenne en Nitrate	63 mg/l en 2008	55 mg/l (pics à 90 mg/l)
Teneur moyenne en phyto	< 0,1 µg/l augmentation des fréquences de détection et du nombre de molécules	
Nbre d'exploitations	228 exploitations dont 144 sièges sur BAC	227 exploitations Dont 111 sièges sur BAC
Typologie des exploitations	56 % GCU (81 expl.) 44 % élevage (63 expl.)	45 % GCU (102 expl.) 66,5 % élevage (151 expl.)
Typologie des élevages	49 bovin, 2 volailles, 1 ovin, 11 caprin	3 bovin, 12 ovin, 34 caprin, 2 porcin
SAU moyenne/exploitation	130 ha en 2007	119,5 ha
Assolement	Céréales-maïs	Céréales (40 %) Prairies (12%), cultures de printemps (25 %)
% de sol nu	15 %	
SAU irriguée	34 ha/expl. (2007)	5 % de la SAU du BAC
Pression azotée	165 kg/ha	
Zonage prioritaire	75 % du BAC (112,5 km ²)	Azote : 1 650 ha (13 %) Phyto : 1 510 ha (12 %) Azote + phyto : 790 ha (6%)

Pour espérer avoir une action sur la qualité des eaux, les efforts de conversion AB devraient se porter sur les zones d'actions prioritaires définies dans les études diagnostics ;

Pour la Courance, l'ensemble du bassin d'alimentation excepté la basse vallée de la Courance a été considérée à risques majeures par le diagnostic de territoire **soit 75 % du BAC**

Représentant 11 250 ha.

Pour le Vivier, un zonage plus précis a permis d'identifier des îlots cultureux où les risques de pollutions azotées et de produits phytosanitaires se cumulent : la surface où la vulnérabilité est la plus forte représente 43% des surfaces cultivées soit 5 320 ha.

D'après les études de diagnostic, les périmètres de protection rapprochés des captages de la Courance ne constituent pas des zones d'actions prioritaires car ils sont naturellement protégés (zone de fond de vallée).

5) Les MAET proposées sur ce territoire

En 2009, le CNRS de Chizé associé au SEV du Vivier et le SMEPDEP de la vallée de la Courance ont mis en place des mesures MAET sur le territoire Plaines et vallées du Sud-Est de Niort pour répondre aux doubles enjeux (préservation de l'avifaune de plaine et reconquête de la qualité des eaux).

Les mesures proposées en 2009:

	Engagements unitaires	Montant €/ha/an	Nbre d'ha contractualisés au 15 mai 2009
Couvert grandes cultures	Réduction progressive des traitements herbicides (60 % IFT)	84 €/ha	85,19 ha
	Limitation de la fertilisation azotée (140 unités/ha/an)	137 €/ha	667,67 ha
	Limitation de la fertilisation azotée et réduction progressive des traitements herbicides	221 €/ha	379,53 ha
	Conversion à l'agriculture biologique et limitation de la fertilisation azotée (140 U d'N/ha/an)	337 €/ha	226,37 ha
	Maintien de l'agriculture biologique et limitation de la fertilisation azotée (140 U d'N/ha/an)	237 €/ha	418,22 ha
	Limitation de l'irrigation	253 €/ha	25,56 ha
Couvert herbe	Gestion extensive des prairies (en vallée)	147 €/ha	331,04 ha
	Retard de fauche et enregistrement des pratiques (luzerne sur la plaine)	317 €/ha	8,1 ha
	Remise en herbe et gestion extensive (prairie de vallée)	305 €/ha	10,98 ha
	Remise en herbe avec enregistrement des pratiques (luzerne sur la plaine)	251 €/ha	59,53 ha
	Remise en herbe avec enregistrement des pratiques et retard de fauche (luzerne sur la plaine)	450 €/ha	24,47 ha
	Implantation d'une culture d'intérêt faunistique non récoltée et non éligible au gel	450 €/ha	95,3 ha
jachère	Amélioration d'un couvert déclaré au titre de gel (limitation fertilisation, traitements, retard de fauche)	126 €/ha	29,23 ha
haies	Entretien de haies (localisées de manière pertinente)	0,18 €/ml (1 côté) 0,34 €/ml (2 côtés)	

En 2009, 7 producteurs ont pris la MAET bioconv soit 226,37 ha

5 producteurs ont pris la MAET Biomaint soit 418,22 ha

En 2010, la mesure de limitation de la fertilisation azotée associée aux MAET conversion et maintien à l'agriculture biologique sera de 120 unités d'N/ha en moyenne (avec un maximum de 190 U d'N/ha).

Etat des lieux de la bio sur la zone d'étude

I- La production bio sur la zone d'étude

1) 12 exploitations en bio

12 exploitations en bio ou en conversion 2^{ième} année, exploitent des terres situées dans la zone d'étude.

Sur ces 12 exploitations ;

- 3 producteurs exploitent des terres en bio sur le bassin du Vivier
(M. Massias, M. Aumonier, M. Villanneau)
- 2 producteurs exploitent des terres en bio sur le bassin de la Courance
(Mme Bost, M. Dieumegard)
- 7 producteurs exploitent des terres dans la zone ZPS à enjeu biodiversité
(Mme Beyer, M. Chebrou, M. Charles, M. Delaporte, Mme Bourreau, M. Menneguerre, M. Guilbot)

Sur ces 12 exploitations, on dénombre :

- 6 producteurs produisant des cultures de vente dont 3 spécialisés
- 2 éleveurs de bovin viande bio
- 1 producteur en caprin (terres en bio uniquement pour l'instant)
- 1 éleveur ovin (ayant des cultures de vente)
- 3 maraîchers bio (ayant des cultures de vente)
- 1 transformatrice de légumes bio en chutney
- 1 éleveuse de volailles de chair bio

Certains ont des ateliers complémentaires en non bio (poules, caprins, grandes cultures).

Enfin, sur ces 12 producteurs, 7 sont en bio depuis longtemps (5 à 10 ans) et 5 sont des nouveaux producteurs bio (conversion 2007 et 2008).

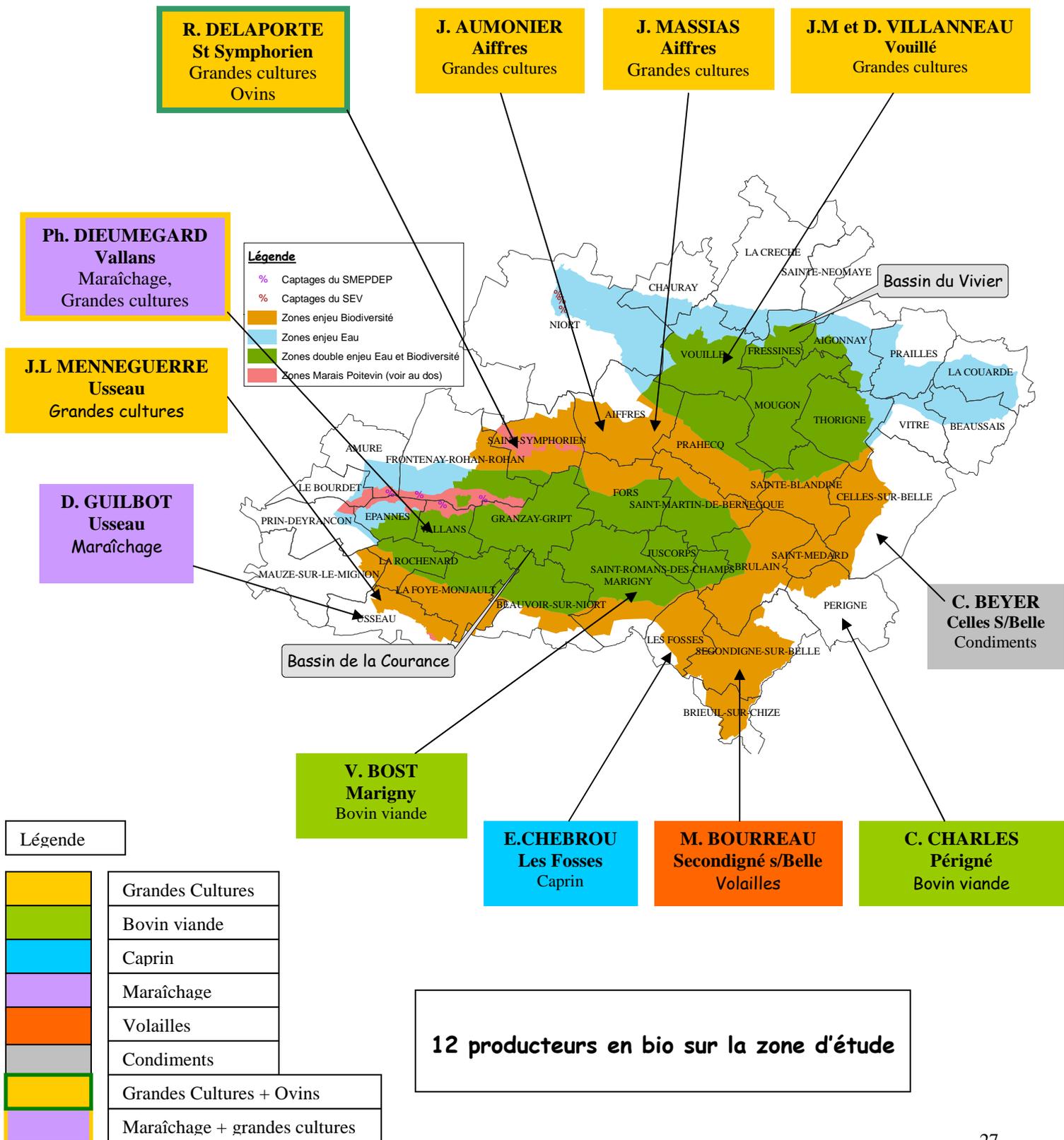
Ces 12 exploitations ont fait l'objet d'une fiche de présentation ou d'une fiche détaillée pour les fermes de références (M. Massias, M. Villanneau) mises en annexe.

La SAU totale en bio sur la zone d'étude est de 696,28 ha

(y compris les surfaces en 2^{ième} année de conversion)

La carte ci-dessous positionne ces 12 producteurs et le tableau ci-après précise les données par producteur (noms, adresse, productions en bio, production non bio, SAU, surface en bio dans le bassin)

Carte de localisation des producteurs en bio



R. DELAPORTE
St Symphorien
Grandes cultures
Ovins

J. AUMONIER
Aiffres
Grandes cultures

J. MASSIAS
Aiffres
Grandes cultures

J.M et D. VILLANNEAU
Vouillé
Grandes cultures

Ph. DIEUMEGARD
Vallans
Maraîchage,
Grandes cultures

J.L MENNEGUERRE
Usseau
Grandes cultures

D. GUILBOT
Usseau
Maraîchage

Bassin de la Courance

V. BOST
Marigny
Bovin viande

E.CHEBROU
Les Fosses
Caprin

M. BOURREAU
Secondigné s/Belle
Volailles

C. CHARLES
Périgné
Bovin viande

C. BEYER
Celles S/Belle
Condiments

Bassin du Vivier

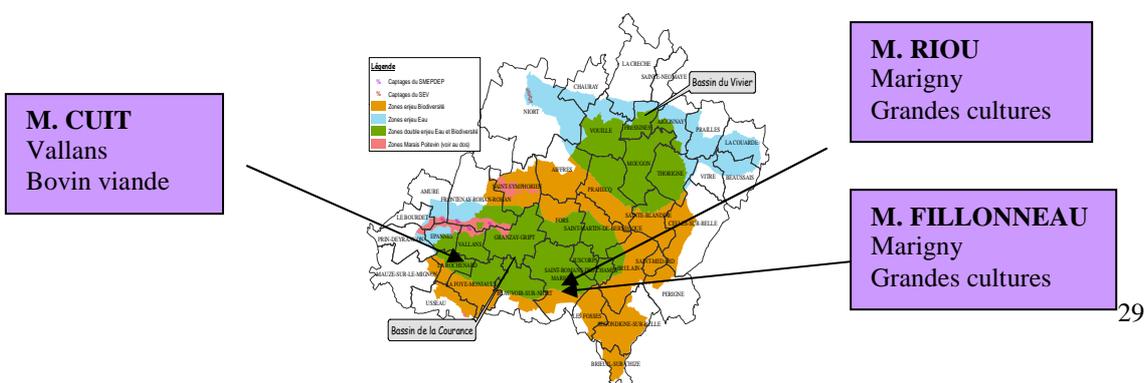
Tableau récapitulatif des producteurs bio sur la zone d'étude

BV	NOM	Société	Commune	SAU	Production en bio	Production non bio	SAU bio ou Conv sur la zone	Bio ou conversion
Vivier	Aumonier J.		Aiffres	54,39	GCU : 54,39 ha	Poules repro	54,39	En BIO depuis 1999
CNRS	Bourreau M.		Secondigné s/belle	3,95	Volailles de chair		3,95	En BIO depuis 1998
CNRS	De la porte R.		St Symphorien	77	GCU (57,88 ha) + Ovins (100)		77	En BIO depuis 2001
Cour.	Dieumegard		Vallans	59,48	GCU+ maraîchage (2ha)		59,48	En BIO depuis 1998
CNRS	Menneguerre		Usseau	67	GCU et légumes secs		67	En bio depuis 1998
Vivier	Massias J.	SCEA la ponnerie	Aiffres + terres à Marigny et Aigonny	144,56	GCU :	caprin	136	En bio depuis 2002
Vivier	Villanneau D	GAEC Boussetin	Vouillé	205,53	GCU : 183,55 ha		205,53	En bio depuis 2005
CNRS	Beyer C.	Les condiments de la doie	Celles s/belle	0,7	Légumes, Transformation chutney		0,7	Conversion en 2008
CNRS	Bost V.		Marigny	50	Bovin viande		36,65	Conversion en 2008
CNRS	Charles J.	Les produits fermiers de Magnatru	Périgné	45	Bovin viande (15 parthenaises)	Canards gras	45	Conversion 39,58 ha en 2008 et 5 ha en 2009
CNRS	Chebrou E.	La ferme du vieux chêne	Les Fosses	17,96	Prairies et céréales	Caprin (50) Transfo. fromagère	17,96	Conversion 13 ha en 2007, 4,96 ha en 2009
CNRS	Guilbot D.	EARL les lineaux	Usseau	109	Maraîchage (3 ha)	GCU (106 ha)	3	Conversion en 2008

2) Trois nouvelles conversions au 15 mai 2009

Sur la zone d'étude, 3 nouveaux producteurs situés sur le BV de la Courance ont passé leur exploitation en bio, totalisant une **SAU en conversion 1^{ère} année de 258,63 ha** (cf détail ci-dessous).

	Adresse	Système en conventionnel	Système en bio
François CUIT	Vallans BV Courance	SAU : 91,47 ha dont 50 ha dans le marais poitevin Grandes cultures : 7,57 ha de blé, 5,97 ha d'orge, 3,15 ha de jachère, 74,78 ha de PT Utilisation d'engrais minéraux importants Fertilisation minérale sur prairie Bovin viande limousine (61 vaches, 2 taureaux) Ventes en broutards et engraissement des femelles Système allaitant basé sur l'utilisation de l'herbe Vaches allaitantes conduite en extensif (maxi 2 traitements) Ovins : 80 brebis, Vente de 80 agneaux Résultats 2008 : EBE : 21 433 €, résultat : 7 126 € Taux d'endettement : 41 %	Conversion totale (SAU + cheptel) au 15 mai 2009 <ul style="list-style-type: none"> Suppression du troupeau ovin envisagée Mise en place d'une rotation plus diversifiée, introduction de prairie. Valorisation en 2011 des animaux en bio Valorisation des cultures de vente à partir de 2011 Surface suffisante pour être autonome en alimentation.
Guillaume RIOU	Marigny BV Courance	SAU : 109,33 ha Grandes cultures : 39, 32 ha de blé, 7,17 ha de blé dur, 27,01 ha de colza SFP : 30,96 ha de PT, 3 ,65 ha de PP Rotations courtes, utilisation importante de fertilisation minérale et de produits phytosanitaires Bovin viande limousine (22 VA, 1 taureau, 21 génisses, 10 broutards) Vente en broutards et engraissement des femelles Vaches allaitantes conduites en extensif (maxi 2 traitements) Résultats 2008 : EBE : 24 488 € Résultat : 5 905 € Taux d'endettement : 85 %	Conversion totale (SAU + cheptel) au 15 mai 2009 <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une rotation plus diversifiée, introduction de prairie. Valorisation en 2011 des animaux en bio (vente directe envisageable) Valorisation des cultures de vente à partir de 2011 Surface suffisante pour être autonome en alimentation.
Patrice Fillonneau	Marigny BV Courance	2 sites de production : 51,57 ha sur Coulon déjà en bio, 63,83 ha en conventionnel à Marigny. Site de Marigny : Grandes cultures : 7,70 ha de blé dur, 29,72 ha de blé tendre, 5 ha d'orge, 8,16 ha de maïs grain, 9,93 ha de tournesol. Ferti : 145 Unités d'azote en moyenne/ha Phyto : 1 à 2 traitements/culture Démarche de préservation de la biodiversité (plantation de haies, bandes fleuries...).	Conversion du site de Marigny au 15 mai 2009 (63,83 ha) <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une rotation plus diversifiée, avec plus de légumineuses (féverole, pois, lentilles, vesce avoine luzerne).



3) Récapitulatif des surfaces en bio et en conversion en 2009

Au 15 mai 2009, 15 exploitations cultivent 886 ha en bio ou en conversion sur la zone d'étude

	Au 15 mai 2008			Au 15 mai 2009	
	En Bio	En conversion C1 et C2	Total	Nouvelles Conversion	Total
Surface (ha)	603,35	92,93	696,28	189,72	886 ha
Nbre d'exploitations	7	5 CAB nouvelles	12	3 compléments CAB (Aumonier, Chebrou, Charles) 3 CAB nouvelles (Cuit, Riou, Fillonneau)	15 exploit.

4) Les projets de conversions pour 2010

Actuellement, Biosèvres dénombre 105 contacts pour des demandes de conversion en Deux-Sèvres dont 7 conversions sûres au 15 mai 2010 et 6 conversions en étude.

Sur la zone d'étude, 4 producteurs ont amorcé une réflexion sur la bio. Certains ont un projet de conversion avancé (ex : M. Clochard).

La commune de Vallans a le projet de convertir une partie de ces communaux en bio (projet maraîchage bio).

	Adresse	Production	Système actuel	Projet bio
Laurent CLOCHARD	Aiffres BV Vivier	Bovin lait (52 VL) Volailles (1000/an) SAU : 108,69 ha dont 4,62 ha sur BV Vivier	Quota de 359 000 l (laiterie CLS) 46 ha de SFP : maïs ensilage+ensilage d'herbe+ PT (luzerne) pas de pâturage, achat de 40 T/an de concentrés 45 ha de cultures de vente (blé tendre, blé dur, pois, tournesol, orge) projet d'un 2 ^{ème} bâtiment volaille	Conversion totale (SAU + BL + Volailles)
Christian POMMIER	Marigny BV Courance	Grandes cultures (groies superficielles) SAU: 72,81 ha	Monoculture de blé avec charges opérationnelles importantes.	Conversion totale Rotation envisagée : Tournesol, luzerne
Francis BRIAND GAEC les Noes	Marigny BV Courance	Bovin lait Grandes cultures SAU : 129 ha	2 sites de production (Société laitière) Cultures de vente sur 129 ha à Marigny	Conversion des cultures de vente, troupeau laitier resterait en conventionnel
Romarc BABIN	Beaussais	Bovin Viande (60 VA limousine) SAU : 90 ha	80 ha en herbe (79 ha en MAE gestion extensive + 1 ha RTA) 11 ha labourables (maïs ensilé, RGA enrubanné, Blé) achète 150 veaux/an et les vend en brouards. Engraisse les femelles et les vend en vente directe (1 vache/mois)	Projet bio en réflexion Souhaite monter à 90 VA Ne souhaite pas changer son système
Commune de Vallans	Vallans	20 ha	Maïs et prairie	Conversion de 3 ha en maraîchage

Des contacts avec d'autres producteurs ont été pris qui évolueront peut-être vers des conversions en 2010 (notamment sur le bassin versant de la Courance).

5) Les projets d'installation en AB

Au jour d'aujourd'hui, Biosèvres et Agrobio Poitou-charentes recensent **47 projets** d'installation en bio en Deux-Sèvres, dont **7 porteurs de projets cherchant des terres autour de Niort** (cf tableau). Il s'agit surtout de projets d'installation en maraîchage.

	Adresse		Production envisagée	Projet bio
Jean-pierre MOREAU	6 rue des Rochers 17770 St Hilaire de Villefranche	06 70 50 04 32 05-46-94-50-55	Maraîchage	Recherche de terre autour de Niort
Bertrand MINAUD	St Symphorien		Maraichage, arbo,	Salarié actuellement Projet d'installation sur ses terres Attend une reprise de terre (oncle) et/ou recherche de terre
Vincent BOUTTEAUD	Viron 79230 Brûlain	05-49-24-52-77	Maraîchage	Recherche de terres autour de Fors ou Prahecq. Projet d'installation depuis 2 ans
BRUNET mathieu	15 route de Mauzé 79210 St Hilaire la palud	06-80-65-45-44	Maraîchage	Projet d'installation en association avec M. Guérin. Projet de reprise de la ferme des parents de M. Guérin (20 ha) Recherche complément de terres (20 ha) vers Prin deyraçon
GUERIN Julien	Le carrefour d'Aigonny 79370 Aigonny	06-16-48-96-52	Maraîchage	Projet d'installation depuis 2 ans en association avec M. Brunet
GUERIN Pierre	Rue du logis 79210 Prin deyraçon	06-70-22-88-39	Maraîchage + Bovin viande	Projet d'installation sur 30 ha Encadrant maraîcher en vienne (Sénillé) Ne sait pas quand il s'installera
LEGRAND Catherine	9 impasse de la vallée Guyot 79000 Niort	06-62-36-68-80	Maraîchage	Reconversion professionnelle Cherche des terres autour de Niort

II- La collecte et la vente de produits bio sur la zone d'étude

1) Les collecteurs, transformateurs de produits bio

Sur la zone d'étude, les productions AB (grains, lait, légumes) peuvent être collectés par différents opérateurs spécialisés en bio ou non. La collecte peut donc être assurée pour de futurs producteurs en bio, en particulier en grains (céréales, protéagineux).





Pour les prestataires, il est à noter la présence de l'entreprise **Gautronneau** à Thairé le Fanioux, en Charente maritime (Sud de la zone d'étude). M. Gautronneau intervient déjà sur la zone d'étude en prestation notamment pour la récolte du chanvre bio. Il propose aussi des prestations de travaux à façon adaptés aux itinéraires techniques AB avec du matériel spécifique (herse étrille, bineuse à guidage caméra, moissonneuse batteuse avec récupérateur de menue paille, écimeuse...).

La SCA COREA Poitou-charentes a le projet de développer une filière bio.

Cette société, dont le siège social est situé à Civray (Vienne) est spécialisée dans le négoce de céréales et la fabrication d'aliments. Sa zone de collecte comprend la zone d'étude. Elle est donc destinée à devenir un acteur important dans la filière de la collecte des grandes cultures en bio sur le secteur.

La SCA COREA Poitou-charentes est composée de 5 filiales

- Terres de Sèvres (société de holding), spécialisé dans le négoce de céréales et l'approvisionnement.
- la SA ELSA distribution : jardineries GAMB vert (11 jardineries implantées en Deux-Sèvres, Charentes, Vienne).
- SICA SA ALICCOP, spécialisée dans la fabrication d'aliments du bétail. Les usines sont basées à Pamproux, à Parsac et produisent environ 260 000 T d'aliments (en 2009).
- SAS ALICOOP, spécialisée dans la fabrication d'aliments (78 000 T /an). L'usine est située à Civray (86)
- SAS Durepaire, spécialisée dans la transformation de végétaux (paille, fourrages et les issues de céréales ; produits destinés aux fabricants d'aliments.)

La SCA COREA en quelques chiffres :

Chiffres d'affaires : 206 millions d'Euros

Nbre d'agriculteurs actifs : 5 637

Nbre de sociétaires livreurs : 3 030

Nbre de sociétaires acheteurs : 5 353

Nbre de salariés : 246

Nbre de points de collecte : 78

Nbre de centres de stockage : 54

Capacité de stockage : 420 000 tonnes

Collecte 2009 : 650 000 T (céréales, maïs, tournesol, pois ...)

Adresse Siège social :

2 rue Georges Bonneau

BP 40022

86 400 CIVRAY

Tel : 05-49-87-79-85

Adresse Site administratif

Rue de la laiterie

79800 La Mothe St héray

Tel : 05-49-73-41-28

Président : M. Philippe DELUSSET

Directeur : M. Bernard FRANCOIS

2) Les Points de vente locaux des produits AB (hors GMS)

5 AMAP

- AMAP Bons légumes et Compagnie à Usseau (légumes : M. Guilbot)
- Association Bêche à Melle à Melle (multi-produits bio)
- AMAP les jardins d'Alléric à Vallans (légumes : M. Dieumegard)
- AMAP les jardins d'Alliéonor à Niort (légumes : M. Moreau, en cours d'installation)
- « Les paniers de la Sèvre » à Niort (légumes et fruits: M. Mimeau)

8 Magasins

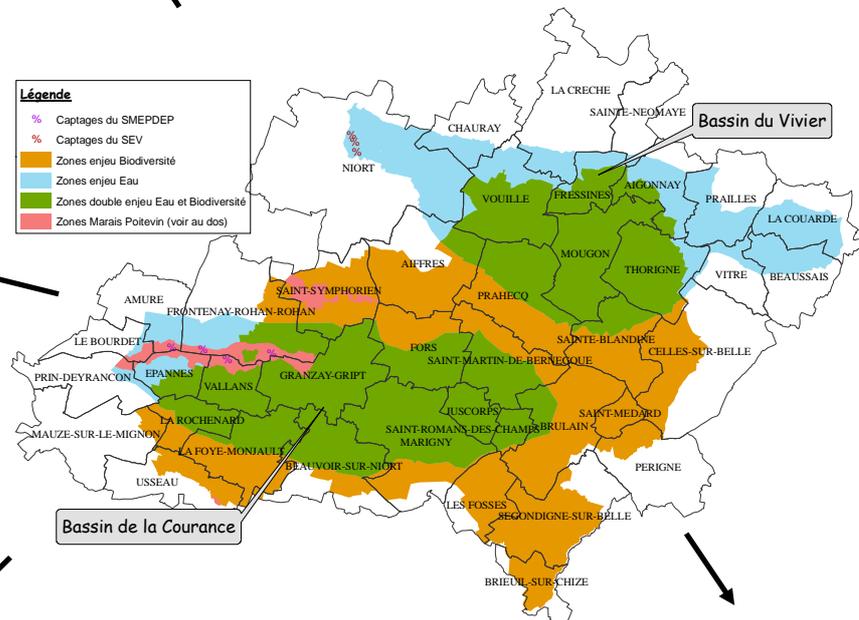
- Espace bio à Niort
- Mbs Nature (Bio dépôt) à Niort
- Rayon vert à Niort
- Biocop le baquet vert à Chauray
- Kat'Epices et délices à Celle s/Belle
- Boulangerie Flu à Niort
- La corbeille à pain à Niort
- La mie caline à Niort et Magné

2 Revendeurs de paniers bio

- « Le panier bio du Poitou » à Niort : Frédéric YARD
Légumes, pain, fromages et épicerie
Tel : 09 65 12 65 11
- « Kababio » à Niort : Mathilde CARIS , paniers de légumes
Tel : 06-85-35-60-71

Légende

- Captages du SMEPDEP
- Captages du SEV
- Zones enjeu Biodiversité
- Zones enjeu Eau
- Zones double enjeu Eau et Biodiversité
- Zones Marais Poitevin (voir au dos)



Les Marchés

- Marché de Niort : volailles (Mme François, M. Poublanc), Fromages de chèvres (M. Guillot), légumes (M. Civard, M. Chevallereau, M. Renaut, M. Poussard)
- Marché de St Symphorien : Fruits (M. Piron)
- Marché de Beauvoir : Légumes (M. Wallner), fromages de chèvres (M. Chebrou)
- Marché de La Mothe St Héray : Fromages de chèvres (M. Guillot)

Repas bio dans les cantines

- Collège Fontanes à Niort
- Lycée de la venise verte à Niort
- Lycée jean Macé à Niort
- Restaurant administratif de Niort
- Ecole de ST Martin de Bernegoue
- Restaurant scolaire de Prahecq
- Restaurant scolaire de Fors
- Collège A. Camus de Frontenay Rohan-Rohan
- Collège F. Albert de celles s/belle
- Ecole de Prailles

L'importance de la ville de la Niort permet le développement de réseaux de vente directe (AMAP, marchés) et l'implantation de magasins spécialisés.

Diagnostic des pratiques d'exploitations en bio

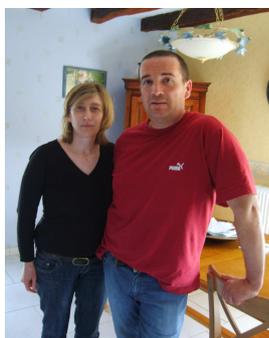
**Résultats technico-économiques et
environnementales de 4 exploitations bio
référentes**

I- Présentation des exploitations bio « référentes »

Nous avons sélectionné 4 fermes bio « référentes », représentatives des sols et des systèmes de production présentes sur les 2 bassins.

L'objectif est d'avoir :

- 2 exploitations spécialisées en système grandes cultures sur sols de groies superficielles à moyenne (M. Massias, M. Villanneau),
- 1 exploitation spécialisée en grandes cultures sur terres rouges à châtaignier : n'ayant pas d'exploitation en bio sur la zone d'étude avec ce type de sol, M. Ingrand de St Vincent la châtre situé en limite Sud de la zone d'étude a été choisi.
- 1 exploitation en système bovin viande : n'ayant pas d'éleveur en bovin viande en bio sur la zone d'étude, M. Durouchoux de Saivres, situé en limite Nord de la zone d'étude a été choisi.



Jérôme MASSIAS (Aiffres) - **BV du Vivier et Courance** **Grandes cultures en bio et caprin en conventionnel (200 chèvres hors sol)**

SAU : 145 ha dont 136 ha sur le bassin du Vivier et Courance
131,25 ha de cultures – 10,26 ha de luzerne + jachère
Groies superficielles à moyenne (Aiffres, Marigny, Aigonny)
18 ha irrigués (35 ha irrigables)
En Bio depuis 7 ans
Assolement 2008 : Blé-Orge-Maïs grain-Tournesol-Luzerne



Jean-michel et Daniel VILLANNEAU (Vouillé)- **BV du Vivier** **GAEC BOUSSANTIN** **Grandes cultures en bio**

SAU : 204 ha dont 200,54 ha dans le BV du Vivier
90 % de groies caillouteuses, 10 % de sols limoneux
22 ha dans la vallée du Lambon
54 ha irrigables, 25 ha irrigués
En bio depuis 2005
Assolement 2009: Orge,Féverole,Tournesol,Triticale,cameline,Lentilles,
Chanvre



Emmanuel INGRAND (St Vincent la Châtre) **Grandes cultures et volailles de chair bio** **Exploitation située sur le bassin de la Corbelière**

SAU : 83 ha
67 ha de cultures de vente– 15,5 ha de PT, luzerne, parcours volailles
Terres rouges à Chataignier
Assolement 2009 : Tournesol-Chanvre-Triticale-Maïs grain-Blé tendre- Avoine
blanche
Pas d'irrigation
En bio depuis en 2000



Nicolas DUROUCHOUX (Saivres) **Bovin Viande (45 VA parthenaise)** **Exploitation située sur le bassin de la Touche Poupard**

SAU : 88 ha
82,13 ha de prairies multi-espèces longue durée
Terres limoneux-argileuses (gâtine)
Engraissement des mâles (bœufs) et des femelles à l'herbe - vente directe

Ce travail de recueil des données technico-économiques des exploitations bio « référentes » permet :

- d'avoir des références sur les techniques bio pratiquées sur ce territoire et ce type de sol: Rotations, assolements, rendements, itinéraires techniques, type et quantité de fertilisation apportée, densité de semis, variétés utilisées, matériel utilisé...
- d'avoir des références sur les résultats économiques : coût des intrants, prix de vente, marges brutes, résultats économiques de l'exploitation
- d'avoir des explications sur les motivations du passage au bio, sur les difficultés techniques, sur les circuits de commercialisation
- d'avoir un bilan agro-environnemental de l'exploitation, par rapport aux risques de pollutions des eaux. En effet, un bilan DIALECTE a été fait permettant de mesurer les impacts des pratiques de l'exploitation AB vis-à-vis de la qualité de l'eau. DIALECTE (Diagnostic Liant Environnement et Contrat Territoriaux d'Exploitation) a été créé par l'association SOLAGRO de Toulouse (cf encadrer ci-après).
- d'avoir des références pour les simulations technico-économiques de conversion sur les bassins,
- d'avoir un réseau d'agriculteurs en bio pouvant « parrainer » de futurs producteurs en bio et des fermes supports de visites avec des outils de communication détaillés (fiche de ferme).

L'ensemble de ce travail de recueil de données a été synthétisé dans une fiche de ferme de 8 à 10 pages qui constitue un outil de communication.

Ces 4 fiches de fermes sont mises en annexe de ce rapport.

Bilan DIALECTE

DIALECTE permet une évaluation environnementale basée sur une double approche :

- *une approche globale qui analyse le fonctionnement de l'exploitation agricole et qui comprend deux thèmes : la mixité de l'exploitation et l'utilisation rationnelle des intrants.*
- *Une approche thématique de l'environnement qui mesure l'impact de l'activité de l'exploitation agricole sur les différents compartiments de l'environnement. l'eau, le sol, la biodiversité, la consommation de ressources.*

Les risques d'impacts sur l'environnement sont évalués à partir d'une quarantaine d'indicateurs agro-environnementaux. Le résultat du diagnostic s'exprime par plusieurs notes : une note sur 100 points pour l'approche globale de l'exploitation et une note sur 20 points pour chacune des thématiques environnementales.

Les résultats de ce bilan concernant la préservation de la ressource en eau sont synthétisés dans la fiche de ferme.

II- Rappel des prescriptions du cahier des charges AB au regard de la protection de l'eau

1) Prescription du cahier des charges bio actuel

Le règlement CEE/2092/91 définit les principes de production à mettre en œuvre sur les parcelles en agriculture biologique :

1-1 Fertilité du sol : aucun engrais chimique de synthèse

« La fertilité et l'activité biologique du sol doivent être maintenues ou augmentées, en premier lieu par :

- a) la culture de légumineuses, d'engrais verts ou de plantes à enracinement profond dans le cadre d'un programme de rotation pluriannuelle approprié ;
- b) l'incorporation d'effluents d'élevage provenant de la production animale biologique
- c) l'incorporation d'autres matières organiques, compostées ou non, dont la production est assurée par des exploitations biologiques.

D'autres apports complémentaires d'engrais organiques ou minéraux peuvent intervenir exceptionnellement » (article 2 du règlement CEE/2092/91)

L'annexe II du règlement CEE/2092/91 liste précisément les engrais autorisés (ex : fumier algues, vinasses, phosphates et potasse d'origine naturelle, poudre de roche...). Elle exclut les engrais chimiques de synthèse. Des règles précises sont définies pour l'utilisation de matière organique en provenance de fermes conventionnelles.

Par ailleurs, le paragraphe 7.1 du CC-REPAB-F précise :

« La quantité totale d'effluents utilisés sur l'exploitation ne doit pas dépasser 170 KG d'azote par hectare et par an de surface utilisée ».

L'annexe VII du CC-REPAB-F indique que le chargement doit être inférieur à 2 UGB/ha.

1-2 Protection des cultures : aucun produit phytosanitaire de synthèse

L'agriculture biologique privilégie en tout premier lieu une approche préventive de la protection des cultures : La lutte contre les parasites, les maladies et les mauvaises herbes est axée sur l'ensemble des mesures suivantes (article 3 du règlement CEE/2092/91):

- choix d'espèces et de variétés appropriées
- programme de rotation approprié
- procédés mécaniques de désherbage des cultures
- protection des ennemis naturels des parasites par des moyens adéquats (ex : haies, dissémination de prédateurs).

Le recours à des produits phytosanitaires naturels est également possible, sous trois conditions complémentaires :

- produit mentionné à l'annexe II du règlement CEE/2092/91
- utilisation uniquement en cas de danger immédiat menaçant la culture
- utilisation « dans le respect des dispositions spécifiques de la législation sur les produits phytosanitaires applicable dans l'Etat membre où le produit est utilisé »
- des insecticides naturels (ex : huiles essentielles de menthe, pyrèthre, roténone...) et des fongicides naturels (ex : huiles essentielles d'ail, bouillie sulfo-calciq, cuivre, soufre,...) peuvent être utilisés. Aucun herbicide ne peut être utilisé.

Le cahier des charges de l'agriculture biologique préconise des pratiques agricoles qui réduisent les risques de pollution de l'eau :

- mettre en place des rotations longues et diversifiées
- implanter des cultures intermédiaires (ou engrais verts)
- apporter des amendements sous forme organique
- apporter des doses d'azote modérées : moins de 170 Kg/ha/an
- limiter le chargement à 2 UGB/ha
- choisir des variétés végétales résistantes
- pratiquer la lutte biologique (maintien d'ennemis naturels des parasites grâce à des haies, nids...dissémination de prédateurs)
- pratiquer les désherbages thermique et mécanique,

Grâce au développement de ces pratiques, les agriculteurs biologiques n'utilisent aucun fertilisant et produit phytosanitaire de synthèse, principe de base de l'agriculture biologique.

Synthèse de l'ensemble du cahier des charges AB

- l'utilisation maximale du pâturage
- une alimentation auto produite (50 % de la ration)
- l'utilisation limitée des concentrés dans la ration (60 % de la ration)
- l'utilisation limitée de l'ensilage (50 % de la ration)
- Traitements allopathiques sur les animaux limités
- Densité des animaux dans les bâtiments limitée
- l'utilisation interdite d'engrais et de produits phytosanitaires chimiques de synthèse
- Quantité totale d'effluents utilisés sur l'exploitation limitée à 170 KG d'azote par hectare et par an
- Chargement limité à 2 UGB/ha

2) Prescriptions du nouveau règlement européen (janvier 2009)

Depuis 1991, le règlement européen 2092/91 sur les productions végétales s'appliquait pour tous les producteurs européens.

Pour les productions animales, la France avait choisi en 2000, de faire jouer la « subsidiarité » et d'avoir un cahier des charges plus strict que l'euro-péen. Ce cahier des charges français est nommé CC-REPAB-F.

Dans le cadre du Plan d'action Européen bio établi en juin 2004, une simplification et harmonisation réglementaire a été proposée par la Commission Européenne,

Le texte cadre (834/2007) a été voté en juin 2007 et le principal règlement d'application (889/2008) a été voté le 2 juillet 2008. Le nouveau dispositif réglementaire s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 et remplace le CC-REPAB-F , autrefois en vigueur en France.

L'objectif principal de ce nouveau règlement est d'améliorer le « marché du bio » (étiquetage, contrôle, importations, subsidiarité).

Les changements/ règlement actuel

- Cultures hors-sol : Interdiction de l'hydroponie
- Collecte bio/non bio : autorisée pour tous les produits
- Mixité bio/non bio autorisée en élevage uniquement sur des espèces différentes avec des ateliers clairement séparés
- Ensilage : Pas de limitation de la part d'ensilage dans la ration
- Lien au sol : obligation de convertir l'ensemble d'une unité d'élevage y compris les surfaces destinées à l'alimentation. A défaut de produire soi-même des aliments, obligation pour l'élevage d'herbivores, de coopération (contrat avec un fournisseur ou distributeur) à hauteur de 50 % de la ration dans « la région ». Pour les monogastriques, pas d'obligation de coopération mais obligation de les acheter « principalement » dans la « région ».
- Elevage hors-sol : possibilité d'avoir des élevages bio qui ne disposent pas de surface agricole à condition d'une coopération pour l'épandage des effluents.
- Traitements vétérinaires : Nombre illimité d'anti-parasitaires. Autres traitements allopathiques limités à 3 /an pour les animaux qui vivent plus d'un an, 1 traitement/an pour les autres.
- Accès à l'extérieur : engraissement en bâtiment possible uniquement pour les bovins (mesure transitoire pour les ovins et porcins jusqu'au 31 décembre 2010)
- Bâtiments : Pour tous les mammifères, 50 % de la surface minimale imposée doit être « pleine », le reste pouvant être en caillebotis.
- Age d'abattage minimum : pour les volailles, l'âge d'abattage minimum est différent selon les Etats membres. Pas d'âge d'abattage minimum pour les porcs.
- OGM : possibilité d'avoir des produits bio contenant jusqu'à 0,9 % d'OGM.

Synthèse :

- **Pour la France, des baisses importantes des exigences dans le domaine de l'élevage**
- **Une règle sur la tolérance de contamination OGM.**
- **Peu de changements pour les règles de productions végétales**
- **De nombreux points encore flous**

III- Caractéristiques des pratiques des exploitations bio référentes

A partir des données issues des fiches de fermes, il est possible de caractériser les pratiques en conduite des cultures et en fertilisation des producteurs bio référents spécialisés en grandes cultures (M. Massias, M. Villanneau, M. Ingrand).

Pour le système en élevage bovin (non majoritairement représenté sur la zone d'étude), M. Durouchoux étant la seule exploitation prise en référence pour la zone d'étude, on se rapportera à la fiche de ferme réalisée pour avoir des références en bio sur ce système.

1) Pratiques Bio / Conduite des cultures

Un système basé sur des rotations longues et diversifiées

En agriculture biologique, il est indispensable de diversifier les productions pour répartir les risques et parvenir à maîtriser l'enherbement et les maladies.

Les rotations se caractérisent par :

- l'intégration d'une prairie temporaire dans la rotation (luzerne) sauf dans le système de M. Villanneau
- L'alternance de familles végétales différentes (céréales à paille, cultures binées) qui permet d'éviter la prolifération des maladies, des parasites et des adventices.
- L'intégration de légumineuses dans la rotation qui permet d'accroître l'autonomie en fertilisants (féverole, lentilles)
- L'alternance de cultures d'hiver et de printemps qui permet de limiter les surfaces de sols nus en hiver.

Les rotations pratiquées par les 3 céréaliers bio ont une durée de **5 à 8 ans**

Les rotations pratiquées par les céréaliers en conventionnel sur la zone d'étude ont une durée de **2 à 4 ans** d'après les études diagnostics du territoire.

	Durée des rotations	Cultures dans la rotation
E. Ingrand	8 ans	Luzerne (3 ans) / Blé tendre / Maïs/Triticale / Tournesol / Chanvre
D. Villanneau	8 ans	Orge / Tournesol / Féverole / Lin / Triticale / lentilles (ou chanvre ou sarrazin) / petit épeautre / cameline
J. Massias	Ilôt non irrigué : 8 ans	Luzerne (4 ans) / Blé tendre / Orge d'hiver / Tournesol / Blé tendre
	Ilôt irrigué : 5 ans	Maïs grain / Blé tendre / Orge d'hiver / Tournesol / Blé tendre.
Exploitations en conventionnel	2 à 4 ans	Blé/tournesol ou Blé/tournesol/Blé/Colza ou maïs

Tableau : Durée des rotations

En Bio, le blé ou le maïs grain sont souvent mis derrière la luzerne pour bénéficier de l'azote libérée, une deuxième paille moins gourmande en azote vient en deuxième (triticale, orge d'hiver), une légumineuse au milieu de la rotation permet d'apporter de l'azote (lentille, féverole). Le tournesol est généralement mis en fin de rotation.

Souvent, les producteurs introduisent de nouvelles cultures (cameline, petit épeautre, sarrazin, lentilles, chanvre...) pour enrichir la rotation en cultures de printemps mais aussi répondre à la

demande du marché. La proportion de ces cultures à biner dans l'assolement est aussi réfléchi pour éviter des surcharges de travail au printemps. Le compromis entre les exigences agronomiques, techniques et commerciales est toujours recherché.

L'expérience de M. Villanneau est intéressante à cet égard ; En bio depuis 10 ans, spécialisé en grandes cultures, ils avaient jusqu'à maintenant une rotation plutôt courte basée sur 4 cultures (blé-tournesol-féverole ou lentilles-orge). Les problèmes de salissement sont devenus trop importants et les rendements en blé ont chuté (45 Qtx/ha à 17 Qtx/ha). Ils ont décidé l'année dernière de diversifier leur assolement, faire plus de cultures de printemps (cameline, chanvre) et de biner leurs céréales.

La luzerne, indispensable dans la rotation

Pour M. Massias et M. Ingrand, la luzerne ou les prairies temporaires à base de légumineuses entrant dans la rotation sont considérées comme indispensables pour maîtriser l'enherbement (chardons et folle avoine) ; M. Massias envisage d'augmenter sa surface en luzerne en 2009 qu'il peut valoriser pour ses chèvres (9, 85 ha en 2008 soit 7% de la SAU). M. Ingrand ne les valorisent pas (les fait faire par un voisin) mais les considère indispensables dans sa rotation (12 ha soit 14,6 % de la SAU).

M. Villanneau n'a pas encore introduit de luzerne mais y pense ; le problème de la valorisation de cette luzerne n'étant pas résolu.

Un système basé sur un assolement diversifié

Les producteurs bio « référents » implantent de **5 à 8 cultures différentes** dans leur assolement.

Les céréaliers en conventionnel sur la zone d'étude implantent de **2 à 4 cultures différentes** d'après les études diagnostics du territoire (cf tableau ci-dessous).

	Nombre de cultures différentes dans l'assolement	Cultures dans la rotation
E. Ingrand	6 cultures	Luzerne / Blé tendre / Maïs /Triticale / Tournesol / Chanvre
D. Villanneau	8 cultures	Orge / Tournesol / Féverole / Lin / Triticale / lentilles (ou chanvre ou sarrasin) / petit épeautre / cameline
J. Massias	5 cultures	Luzerne / Blé tendre / Orge d'hiver / Tournesol / Maïs
Exploitations en conventionnel	2 à 4 cultures	Blé /Tournesol/ Colza/ Maïs

Tableau : Nombre de cultures différentes dans l'assolement

En bio, la succession de plantes à enracinements différents permet d'améliorer la structure du sol (décompactage, drainage, aération). Un enracinement profond (ex : luzerne, blé) permet de fissurer le sol en profondeur tandis qu'un enracinement superficiel permet d'améliorer la structure en surface. Les cultures à racines pivotantes (ex : féverole) ont également un impact positif sur la structure du sol.

Un système utilisant des techniques de désherbage mécanique

Les céréaliers en bio n'utilisent aucun produit de traitements phytosanitaires.

Chez les céréaliers en conventionnel, la moyenne des traitements est de 5 à 8 traitements par an sur les céréales, lesquelles occupent en moyenne 40% de la surface cultivée annuellement sur le bassin du Vivier (d'après l'étude diagnostic du bassin du Vivier).

Les producteurs en bio ont développé des pratiques de désherbage mécanique (herse étrille, bineuse) pour maîtriser l'enherbement des cultures.

La particularité des 3 céréaliers bio « référents » sur la zone d'étude est la **pratique du binage des céréales**.

M. Ingrand a fabriqué un engin auto-moteur associant bineuse à l'avant et herse étrille à l'arrière pour un travail plus rapide, plus précis et surtout plus efficace dans les sols battants (terres rouge à châtaignier).

M. Villanneau vient de s'équiper dans une bineuse à guidage caméra et M. Massias l'envisage pour 2010.

Pour les cultures de printemps-été (tournesol, maïs), le binage est aussi pratiqué en association avec des passages de herse étrille.

Le souci majeur du désherbage mécanique en bio est de pouvoir intervenir au bon moment et dans de bonnes conditions.

Une partie des céréaliers en conventionnel utilisent le binage mais uniquement sur le tournesol et le maïs pour remplacer uniquement une partie des traitements (3/4 des producteurs sur le bassin de la Courance).

Producteurs	Blé	Orge	Triticale	Maïs	Tournesol	Féverole
E. Ingrand	3 passages (1 hersage + 2 binage- hersage)		3 passages (1 hersage + 2 binage-hersage)	4 passages (2 hersages + 1 binage-hersage + 1 chaussage)	4 passages (2 hersages + 1 binage-hersage + 1 chaussage)	
D. Villanneau		2 passages (1 hersage + 1 binage)	5 passages 3 hersages + 2 binages		3 binages	3 passages (2 hersages + 1 binage)
J. Massias	3 passages (herse étrille)			5 passages (2 hersages + 3 binages)	3 passages (1 hersage + 2 binages)	
Exploitations en conventionnel	Pas de binage			$\frac{3}{4}$ des exploitants font du binage (Courance)		

Tableau : Désherbage mécanique après semis: nombre de passages/culture

Un système induisant une adaptation des itinéraires techniques

Pour lutter contre les maladies et maîtriser l'enherbement, les 3 producteurs référents adaptent les itinéraires techniques de leurs cultures :

- la densité de semis est généralement plus élevée qu'en conventionnel mais pas toujours
- la date des semis est plus tardive
- la technique du faux-semis est utilisée ; cela permet de faire lever et de détruire mécaniquement le maximum d'adventices avant l'implantation de la culture (herse étrille, herse rotative, vibroculteur),

- L'utilisation de variétés adaptées au type de sol et moins sujettes aux maladies et au stress hydrique.

Le type de travail du sol et le nombre de passage est très variable d'un agriculteur bio à l'autre mais globalement, les producteurs cherchent à travailler leur sol en été pour pouvoir détruire des adventices coriaces (ex : rumex, chardon) et au printemps pour détruire les adventices au stade plantule. Ils cherchent à minimiser le bouleversement de la vie du sol en privilégiant un travail superficiel du sol (sur 5 à 10 cm de profondeur). Certains agriculteurs utilisent les techniques de travail du sol simplifié et ne labourent pas (M. Villanneau pour les céréales).

Un système induisant l'implantation de cultures intermédiaires

Pour piéger l'azote en hiver et « nettoyer » les parcelles, les producteurs bio implantent des dérobées depuis longtemps, bien avant que la réglementation oblige à couvrir les sols en hiver.

Jusqu'à maintenant, peu de céréaliers en conventionnel de la zone d'étude couvrent leur sol en hiver (17% sur le bassin de la Courance).

Producteurs	% de sols nus couverts en 2008-2009	Type de dérobé utilisé	Date de semis et de destruction
E. Ingrand	100 % (27,53 ha)	Mélange de radis de chine et trèfle	Semé fin Août, broyé.
D. Villanneau	80 % (48,3 ha)	Moutarde, Mélange avoine, lentille	Semé début septembre Moutarde : broyage Mélange : enfoui au labour
J. Massias	52 % (30 ha)	Moutarde, cameline	
Exploitations en conventionnel	17 % de sols nus sur les bassins en 2008		

Tableau: % de sols nus couverts et Type de dérobée utilisée

2) Pratiques Bio/ la Gestion de la fertilisation

En l'absence d'apports d'engrais chimiques de synthèse, les producteurs bio maintiennent la fertilité et l'activité biologique de leur sol par :

- la culture de légumineuses (luzerne, féverole, pois, lentilles)
- l'incorporation de matières organiques
- l'implantation de cultures intermédiaires

Deux céréaliers disposent de matière organique ; M. Massias, éleveur caprin en conventionnel et M. Ingrand, éleveur de volailles en bio.

Bien que son atelier caprin soit en conventionnel, le cahier des charges AB autorise M. Massias à épandre son fumier à condition qu'il soit composté (dérogation jusqu'au 31 décembre 2009). Il épand son fumier composté sur ses tournesols et achète un amendement organique bio en complément (300 T/an).

M. Ingrand préfère vendre son fumier de volailles à une champignonnière et acheter un amendement organique bio plus régulier en dosage et plus facile à épandre (157 T/an).

M. Villanneau ne dispose pas de matières organiques sur son exploitation ; il achète chaque année environ 220 Tonnes d'amendement organique commercialisées par des structures spécialisées en bio (ex : CAVAC, AB développement).

Les amendements organiques achetés sont généralement des composts à base de fientes de volailles plus ou moins enrichis en azote par des farines de viande hydrolysées (ex : Viofertil, Orga B).

Produit intermédiaire entre un amendement et un engrais, un apport par exemple de 3 T/ha de compost de volailles titrant 4% d'azote, 2% de phosphore et 1,2% de potasse apporte 120 unités d'azote dont 60% seront mobilisables pour une céréale d'hiver (soit 72 unités /ha), ou 80% (soit 96 unités/ha) pour une culture de printemps irriguée.

Ces produits sont coûteux (32 à 150 €/T en 2008 et jusqu'à 250 €/T pour l'Orga B en 2009) et donc utilisés sur les cultures valorisant bien l'azote ou à forte valeur ajoutée.

Producteurs	Engrais organique	Amendement organique
E. Ingrand	Achat de 157 T/an de Compost « Viofertil start » mis à 3 T/ha sur les céréales, 4T/ha sur le Maïs et 2,5 T/ha sur le chanvre	
D. Villanneau	Achat de 125 T/an de compost de fientes de volailles déshydratées (4,5- 1,5- 1,2) et 92 T/an d'Orga B (8-12-0,5) mis sur orge, triticale, cameline, chanvre	
J. Massias	Achat de 300 T/an de compost de fientes de volailles (3,5-2,1-2) mis sur maïs, blé, orge (4 T/ha),	Fumier de chèvre composté mis sur tournesol (25 T/ha)

Tableau : Amendement organique utilisé par les 3 céréaliers bio

Dans ces systèmes grandes cultures en bio, la difficulté est de pouvoir évaluer convenablement l'apport réel en éléments fertilisants de l'amendement organique apportée (dose efficace) qui va dépendre étroitement du type d'amendement apporté (granulé, compost, enrichi ou non...) mais aussi des conditions de minéralisation (effet climatique et du sol). La prise en compte de l'arrière effet des précédents, notamment des légumineuses qui ont une part souvent importante dans l'assolement en bio, est aussi une autre donnée à prendre en

compte. M. Massias, par exemple note un doublement de son rendement en blé fait derrière une luzerne.

D'autre part, les écarts entre les objectifs de rendements et les rendements obtenus sont souvent plus importants en système bio qu'en système conventionnel, en particulier sur des cultures sensibles comme le blé.

Producteurs	Blé tendre	Orge d'hiver
E. Ingrand	3T/ha de compost de fientes de volailles (4-2-1,2) soit 120 Unités/ha dont 72 unités disponibles par la culture	
D. Villanneau		1,6 T/ha d'Orga B (8-12-0,5) soit 128 unités/ha dont 77 unités disponibles pour la culture
J. Massias	4 T/ha de compost de fientes de volailles (3,5-2-1,2) soit 140 unités/ha dont 84 unités disponibles pour la culture	4 T/ha de compost de fientes de volailles (3,5-2-1,2) soit 140 unités/ha dont 84 unités disponibles pour la culture
Céréaliériste conventionnel	173 U d'N/ha (Courance) 150 U d'N/ha (Vivier)	

Exemple de niveau de fertilisation sur du blé et de l'orge chez les 3 céréaliers en bio

Le Bilan azoté CORPEN

Un bilan CORPEN a été réalisé chez les 4 producteurs en bio à l'aide du logiciel DIALECTE.

Ce bilan CORPEN prend en compte d'une part les apports par les animaux présents sur l'exploitation et les apports par la fertilisation organique achetée et d'autre part les sorties par les exportations des cultures et des fourrages grossiers et la vente de matière organique. Ce bilan correspond aux « entrées-sorties » au niveau de l'exploitation.

Ce bilan prend en compte la fixation symbiotique de l'azote atmosphérique par les légumineuses car en bio, la part des légumineuses dans l'assolement est souvent importante. Cette fixation, évaluée à partir de la part des légumineuses dans les prairies et des cultures est déduites des sorties d'azote. Cela influence donc positivement le bilan et il faut en tenir compte dans son interprétation, notamment s'il on veut comparer avec d'autres bilans CORPEN réalisés sur des exploitations en conventionnel où les apports d'azote par les légumineuses n'est pas pris en compte.

Producteurs	M. Ingrand	M. Villanneau	M. Massias
Apports de matières organiques	2 110 kg d'N/ha	13 006 kg d'N/ha	13 203 Kg d'N/ha
Apports au sol par la fixation symbiotique des légumineuses	3 983 kg d'N/ha	107 Kg d'N/ha	2 539 Kg d'N/ha
Apports au sol par la fertilisation minérale	0 kg d'N/ha	0 kg d'N/ha	0 kg d'N/ha
Solde à l'exploitation	- 1 857 kg d'N/ha	705 Kg d'N/ha	532 Kg d'N/ha
Solde / ha SAU	-22 kg d'N/ha	3 Kg d'N/ha	4 Kg d'N/ha

Bilan azoté CORPEN chez les 3 céréaliers en bio

On constate que le bilan azoté CORPEN à l'échelle de l'exploitation est à l'équilibre pour ces 3 céréaliers, voir déficitaire pour M. Ingrand. Ceci s'explique entre autre par le fait que sa surface en cultures non amendées est plus importante (tournesol).

3-Synthèse des pratiques des agriculteurs bio à promouvoir pour limiter les risques de pollution de l'eau

limiter les risques de pollution par les matières en suspension

1) Assurer une couverture du sol maximale

- Accroître la surface en herbe
- Limiter les sols nus en hiver
 - en alternant autant que possible cultures d'hiver et de printemps
 - en implantant des cultures intermédiaires

2) Assurer une bonne structure du sol

- Privilégier une fertilisation sous forme organique
- Faire se succéder des plantes à enracinements différents dans la rotation
- Assurer une porosité du sol favorisant l'infiltration tout en limitant les départs de terre
 - en préservant l'activité de la faune du sol : absence de produits phytosanitaires, travail du sol superficiel limitant au maximum le brassage de la terre
 - avec des outils de décompactage si nécessaire

3) Mettre en place et maintenir des dispositifs anti-érosifs (haies, talus, bandes enherbées...)

limiter les risques de pollution par les nitrates et phosphates :

1) Limiter les excédents de nitrates et phosphates dans le sol

- limiter le chargement à 1 à 1,4 UGB/ha : ainsi la quantité d'engrais de ferme produite et donc épanchée est limitée. Limiter le chargement permet d'accroître l'autonomie fourragère.
- privilégier la fertilisation sous forme organique à partir des effluents d'élevage produits sur la ferme : la minéralisation progressive de l'azote évite ainsi les excédents ponctuels.
- Ajuster les apports azotés aux résultats de bilans pour chaque culture
- Composter le fumier, en particulier pour des apports réalisés à des périodes où les besoins des plantes en azote sont faibles (Août à janvier)
- Répartir chaque année les effluents d'élevage sur l'ensemble de la surface épanchable
- Ebouser les prairies après chaque passage de bêtes.

2) Minimiser la minéralisation de l'azote organique du sol au cours de l'interculture

- Privilégier les techniques de travail du sol simplifiées au labour profond qui favorise l'aération du sol et augmente la minéralisation
- Retarder le plus possible les labours pour limiter la minéralisation d'automne

3) Piéger les nitrates et phosphates excédentaires pendant l'interculture

- Limiter les sols nus en hiver
 - en alternant cultures d'hiver et de printemps
 - en implantant des cultures intermédiaires qui vont absorber les surplus de nitrates et phosphates de la culture précédente.
- Broyer, disperser et enfouir les résidus de culture par un déchaumage superficiel (5 à 7 cm de profondeur) afin qu'ils immobilisent l'azote du sol.

limiter les risques de pollution par les produits phytosanitaires

1) Prévenir le développement des adventices

- Intégrer des prairies temporaires dans la rotation : elles épuisent les organes de réserve et le stock grainier des adventices.
- Alternner des familles végétales différentes dans la rotation
- Privilégier un semis tardif des céréales pour limiter la concurrence des adventices
- Pratiquer le faux-semis pour détruire les adventices avant l'implantation des cultures
- Privilégier les variétés végétales à implantation rapide.
- Alternner sur chaque parcelle de prairie, pâturage et fauche : la fauche, homogène limite davantage le développement des adventices que le pâturage, plus hétérogène. En évitant le pâturage exclusif, on prévient donc le développement des adventices ;
- Pratiquer le pâturage tournant : sur une surface réduite, les bêtes pâturent de manière plus homogène, ce qui permet de limiter les refus.

2) Pratiquer le désherbage mécanique, thermique ou manuel

3) Prévenir le développement des maladies et la prolifération des ravageurs

- Allonger la rotation grâce à l'introduction d'une prairie temporaire
- Alternner les familles végétales dans la rotation pour rompre le cycle des ennemis des cultures
- Privilégier les variétés végétales résistantes aux maladies et aux ravageurs
- Privilégier un semis tardif des céréales pour éviter les attaques de pucerons.
- Favoriser le développement de la faune auxiliaire prédatrice des ravageurs des cultures : implanter des haies et bandes enherbées ou fleuries.

IV- Les résultats techniques et économiques des exploitations bio référentes

1) Les rendements

Les rendements en bio sont inférieurs au conventionnel de 50 % en moyenne sur les cultures comme le Blé sur ces types de sol (groies) mais restent proches du conventionnel pour des cultures comme le tournesol.

Producteurs	Blé	Orge	Triticale	Maïs sec	Maïs irrigué	Tournesol
E. Ingrand Terres rouge à Châtaignier	40 (30-50)		40	70-80		25-30
D. Villanneau Groies	(42-17)	39 (40-30)	27			33 (20-50)
J. Massias Groies	25	42		64 (45-50)	97	19
Exploitation en conventionnel sur le BV Courance	60	52	50 à 60	99 (85-135)		22
Exploitation en conventionnel sur le BV Vivier	65 (20-100)			105		28 (15-38)

Rendements des 3 céréaliers en bio (Qtx/ha)

Rendement 2009 et variation de rendement

Les rendements en bio fluctuent plus qu'en conventionnel selon les années ; l'impact du climat est plus marqué. La profondeur de sol et la possibilité d'irrigation sont aussi des facteurs de variations importants. Sur les terres rouges à Châtaignier (chez M. Ingrand), plus profondes, les rendements en céréales se maintiennent mieux que sur les sols de groies superficielles. Mais les pratiques et le système mises en place par chaque producteur influencent aussi énormément le niveau de rendement (présence ou non de luzerne dans la rotation, niveau de fertilisation).

2) Les prix de vente en bio

Producteurs		Blé	Orge	Triticale	Maïs	Tournesol	Féverole
E. Ingrand	2009 2008	365 €/T		280 €/T	320 €/T	407 €/T 512 €/T	
D. Villanneau	2009 2008		250 €/T	260 €/T		450 €/T 570 €/T	400 €/T
J. Massias	2009 2008	377 €/T	321,5 €/T		243 €/T	550 €/T	
Prix de vente en conventionnel	2009 2008	120 €/T 200 €/T			115 €/T 200 €/T	250 €/T 300 €/T	

En 2007 et 2008, les prix en bio comme en conventionnel ont fortement augmenté.

En 2009, les prix ont chuté de façon plus importante en conventionnel qu'en bio.

	Conventionnel (€/Qtx)			En bio (€/Qtx)		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
Blé tendre	20	12	-40%	38	36	-5%
Pois	26	16	-38%	38	33	-13%
Tournesol	30	25	-17%	54	43	-20%
Maïs	20	11,5	-43%	30	30	0 %

3) Les marges brutes sur les cultures de vente

Les marges brutes par cultures ont été calculées pour chaque producteur sur les chiffres 2009 pour M. Ingrand et M. Villanneau et sur les chiffres 2008 pour M. Massias. Ces marges ont été calculées hors aides PAC et DPU et hors frais de mécanisation.

Producteurs	Blé	Orge	Triticale	Maïs sec	Maïs irrigué	Tournesol	Féverole
E. Ingrand	1 299 €/ha		932 €/ha	1 875 €/ha		926 €/ha	
D. Villanneau		583 €/ha	386 €/ha			1 376 €/ha	817 €/ha
J. Massias	639 €/ha	751 €/ha		1 239 €/ha	2041 €/ha	770 €/T	

Marge brute sur cultures de vente chez les 3 céréaliers bio

(hors DPU et charges de mécanisation)

La variation des marges entre producteurs est importante car les rendements varient plus en bio d'un producteur à un autre suivant son type de sol et son système (niveau de fertilisation, diversité des cultures, maîtrise de l'enherbement...).

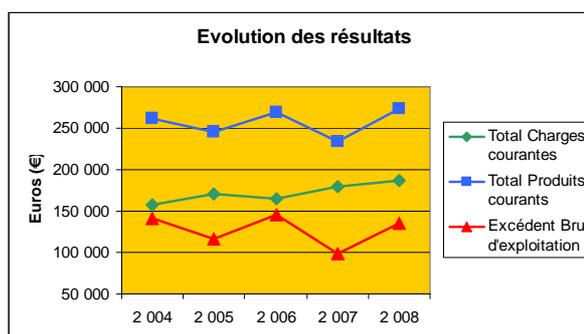
L'effet prix de vente est aussi important suivant le débouché choisi ; les 3 céréaliers en bio commercialisaient, jusqu'à l'année dernière, leurs cultures à des courtiers privés qui en général offrent un prix plus élevé que les coopératives mais supposent un stockage tampon et des risques plus importants de variation de prix. M. Villanneau et M. Massias ont fait le choix en 2009 de vendre à la CAVAC qui propose un contrat sur 3 ans avec des prix probablement moins rémunérateurs mais plus stables et sans souci de stockage. M. Ingrand continue à vendre à un courtier (AB développement).

4) Les résultats économiques globaux des exploitations

	M. Massias Exercice 2008	M. Ingrand Exercice 2008	M. Villanneau Exercice 2008
Main d'oeuvre	2 UTH	1 UTH	2 UTH
Production nette	279 635 €	149 389 €	272 460 €
Valeur ajoutée (hors fermage)	128 008 €	31 000 €	190 406 €
Valeur ajoutée/production nette	45,8 %	21 %	69 %
EBE	89 814 €	50 676 €	135 018 €
EBE/UTH	44 907 €	50 676 €	67 509 €
EBE/production nette	32 %	30 %	49,5 %
Résultat d'exercice	43 613 €	42 543 €	94 859 €

Les producteurs se disent satisfaits de leurs résultats. Après des années difficiles où les prix n'ont pas été au rendez-vous, ces deux dernières années (2008-2009) ont été plus favorables ; les aides au maintien pour M. Villanneau et M. Massias sont venues également consolider les trésoreries.

Evolution des résultats
chez M. Villanneau (2004 à 2008)



Les perspectives de développement de la bio

I- Les perspectives de développement de la bio en France

Une augmentation de 25 % des ventes en 2008

Dans un contexte économique difficile, le baromètre annuel de l'Agence Bio, réalisé en Octobre 2008, confirme le dynamisme de la consommation des produits bio en France, contrairement à nos pays voisins comme l'Allemagne où la crise a infléchi les performances du bio (- 4% pour les ventes depuis début 2009).

« En France, nous n'avons pas ressenti ce phénomène : la plupart des consommateurs voient le bio comme un engagement. Crise ou non, ils se tournent vers ces produits porteurs de valeur » (Pascal Gury, président de l'Agence Bio dans l'hebdomadaire LSA du 15 octobre 2009).

Les produits bio confirment donc leur ancrage dans les habitudes de consommation des Français : 44 % des Français ont consommé au moins un produit bio au moins une fois par mois en 2008, alors qu'ils n'étaient que 42% en 2007.

A cette forte fidélisation, s'ajoute une dynamique de recrutement, puisque 21 % des consommateurs de produits bio le sont depuis moins de 2 ans.

En vue de répondre à leurs attentes, les Français pensent qu'il faut développer l'agriculture bio et 86% considèrent qu'il s'agit d'une solution d'avenir face aux problèmes environnementaux.

L'agriculture biologique poursuit donc sa course de fond. Les ventes de produits alimentaires bio progressent chaque année un peu plus avec en 2008 une hausse de 25 % pour atteindre un total de 2,6 milliards d'euros.

De plus en plus de grands distributeurs

Preuve de l'engouement pour les produits AB, c'est le réseau des GMS (grandes et moyennes surfaces) qui affiche la plus belle progression des ventes avec un chiffre d'affaires qui a bondi de 39 % en un an grâce au bio, pour atteindre 1,1 milliard d'euros, juste devant la distribution spécialisée.

La nouveauté tient également à l'arrivée de plusieurs distributeurs de poids depuis plusieurs mois : « Président » lance une version bio de son camembert, « Saint Hubert » innove avec une margarine AB, « LU » s'est positionné avec la Clé des champs. *« Avant, le bio était un marché d'image, aujourd'hui, c'est un marché de chiffres »*

Sécuriser les approvisionnements : 30 % d'importation

La priorité est aujourd'hui à la sécurisation des approvisionnements, car 30 % des produits bio sont importés en France pour faire face à la demande. Un tiers des importations est constitué de produits exotiques introuvables sur le territoire national ; un second tiers de productions pour lesquelles la France n'est pas assez compétitive et le dernier tiers est représenté par des importations relais, pour compenser des volumes insuffisants sur des catégories de produits comme les céréales, le lait, la viande et certains fruits et légumes.

II- Les perspectives de développement de la bio sur la zone d'étude

- **Les prix de vente** : en 2007 et 2008 les prix de vente élevés des céréales n'incitaient pas les producteurs à prendre des risques et à changer leur système. En 2009, les prix en conventionnel s'effondrent alors que ceux en bio se maintiennent. Le marché très spéculatif des céréales n'aide pas à avoir une vision claire à moyen, même à court terme.
- **Les aides à la conversion AB** sur la zone d'étude en 2009 sont de 337 €/ha, ce qui permet d'amoinrir le différentiel de marge observé en grandes cultures les deux premières années. Ces aides restent par contre linéaires et non dégressives, ne permettant toujours pas de compenser la baisse des rendements et la non valorisation en bio les deux premières années de conversion. Un assolement bien réfléchi avec des cultures en C2 légèrement valorisée permet d'amoinrir cet impact.
- **PAC 2010 : de nouvelles aides favorables à la bio** : En 2010 et 2011, l'attribution des aides à l'agriculture biologique deviennent plus favorables puisqu'elles seront désormais versées directement aux producteurs en aides PAC et cumulables avec d'autres MAE. Les nouvelles aides proposées sur les cultures vont favoriser également les systèmes en bio (aides sur les protéagineux, luzerne, diversification de l'assolement... cf annexe).
- **La perspective d'un nouveau collecteur en grains bio sur la zone d'étude (COREA Poitou-Charentes)** permettra de sécuriser les producteurs et de structurer la filière locale en grandes cultures AB.
- **Le programme d'actions bio prévu en 2010 permettra de faire connaître la bio, de lever les freins techniques et psychologiques** en rassurant et en accompagnant techniquement les producteurs (groupe d'échange bio, visites techniques, diagnostics simulations de conversion).

Conclusion

Diminuer les taux élevés de nitrates et de pesticides dans l'eau des captages du Vivier et de la Courance et préserver la biodiversité sur ce territoire, constituent les enjeux majeurs auxquels sont confrontés le CNRS de Chizé, le SEV du Vivier et le SMEPDEP de la vallée de la Courance, opérateurs du programme d'actions et des MAET mis en place en 2009 dans le cadre du programme Re-Source.

L'agriculture biologique répond à ces enjeux en interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques de synthèse.

Le diagnostic des pratiques de 4 exploitations bio, choisies comme « référentes » sur la zone d'étude en système grandes cultures et en bovin viande met en évidence l'intérêt économique et environnementale de ce mode de production pour préserver la qualité de l'eau sur ce territoire. Le recueil des données technico-économiques de ces 4 exploitations constitue maintenant des références locales sur l'agriculture biologique, qui serviront de base pour les simulations de conversion à venir et de support de communication pertinent sur le territoire.

Actuellement, l'agriculture biologique est bien représentée sur la zone d'étude :

En 2009, **12 producteurs en bio** exploitent des terres sur la zone d'étude totalisant **696,28 ha** ; Sur ces 12 producteurs, 7 sont des producteurs en bio depuis longtemps (5 à 10 ans) et 5 sont de nouveaux producteurs bio (conversion en 2007 et 2008).

Presque toutes les productions sont représentées (grandes cultures, maraîchage, élevage bovin, caprin, volailles, ovins) mais avec une dominante en système grandes cultures (50 % des producteurs).

Au 15 mai 2009, **3 nouveaux producteurs** ont mis 258,63 ha en conversion.

Ainsi, en 2009, la surface totale en bio et en conversion sur la zone d'étude avoisine les 955 ha.

Actuellement, 7 porteurs de projets recherchent des terres autour de Niort pour s'installer en maraîchage et 4 nouveaux producteurs ont amorcé une réflexion sur l'agriculture biologique.

Les opérateurs économiques (collecteurs) sont également bien présents localement et permettent d'assurer des débouchés pour les principales productions biologiques du territoire.

La proximité de la ville de Niort permet aussi à des producteurs de valoriser leur production en vente directe, en AMAP, dans des magasins, sur les marchés (5 AMAP recensées, 8 magasins vendant des produits biologiques, 2 revendeurs de paniers bio, 4 marchés où se vendent des produits bio, 10 restaurants scolaires proposant des produits bio dans leur repas).

Les aides à la conversion majorée sur ce territoire (337 €/ha/an pendant 5 ans), semble amorcées une dynamique de conversion, qui pourra s'amplifier en 2010, pour peu que de nouveaux opérateurs économiques se positionnent (ex : COREA Atlantique), que la conjoncture économique reste favorable et qu'un accompagnement technique soutenu en bio puissent être mis en place.

Le programme d'actions bio prévu en 2010, incluant des visites techniques, des groupes d'échanges, des diagnostics et des simulations individuels permettra de répondre à cet objectif.

Annexes

- Fiche de présentation de l'entreprise D. Gautronneau
- Fiche technique réalisées pour la visite sur le binage
- Réforme de la PAC ; les nouvelles mesures pour 2010
- Premier bilan des conversions 2009 en Poitou-Charentes
- Fiches de présentation de 10 exploitations bio situées sur la zone d'étude.

Les fiches détaillées des 4 fermes de démonstration font l'objet d'un document annexe.

La réforme de la PAC : les nouvelles mesures pour 2010

La France a adressé à la Commission européenne le 22 juin dernier la notification présentant les décisions arrêtées pour la mise en œuvre de la réforme de la PAC. Il s'agit notamment :

- des dates du découplage des différentes aides,
- de la réorientation de 1,4 milliard d'euros, soit 18 % des aides directes reçues par les agriculteurs.

Elle vient d'envoyer à la Commission européenne, qui doit les valider, les modalités des différentes mesures nouvelles ouvertes aux agriculteurs en 2010. Donc rien n'est encore validé et certains montants dépendent du nombre d'ha ou d'animaux primés.

Les points majeurs de la réforme

Les points majeurs de cette réforme portent sur :

L'augmentation de la modulation : le taux passe de 5% en 2008 à 7% en 2009, puis augmentation de 1% par an pour atteindre 10% en 2012) : ces crédits prélevés sur les aides PAC 1er pilier vont alimenter le 2nd pilier (PDRH dont MAE, installation...) : transfert de près de 1 milliard d'€ sur 4 ans ;

- **La poursuite du découplage des aides engagé en 2006** : découplage total des aides surfaces aux cultures (20% restant), de la prime à l'abattage, de la prime à la brebis, d'une partie (25%) de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA). Une partie de ces montants découplés sera attribuée sous forme de DPU aux bénéficiaires historiques, sur la base de la meilleure année de l'exploitation entre 2005 et 2008.
- **La réorientation d'une partie des aides découplées** : attribution de nouveaux DPU pour les éleveurs ayant déclaré des surfaces en herbe productive ou des surfaces en maïs (80 €/ha pour les 50 premiers, 35 €/ha ensuite) et pour des agriculteurs ayant déclaré des surfaces en légumes de plein champ (100 €/ha). Le calcul se fera pour l'herbe sur la base de l'année 2008, pour les autres cultures sur la base historique 2005-2008.
- **La mise en place de nouvelles aides couplées**:
 - Aides aux ovins et caprins, on parle de 20 à 25 €/tête
 - Prime aux veaux sous la mère (label rouge en OP) **et en bio**, (de 36 € à 72 € /animal)
 - Aide à la diversité de l'assolement (25 € / ha) valable que pour 2010
 - **Aide au maintien de l'agriculture biologique**
 - Aide supplémentaire aux protéagineux; valable pour pois, féveroles, lupin, et nouvelles surfaces en luzerne (estimation actuelle à 150 €/ha pour 2010)
- **L'application de nouvelles normes BCAE (bonnes conditions agro-environnementales)** : bandes tampons le long des cours d'eau, maintien des éléments topographiques, gestion des surfaces en herbe.

Les règles de la conditionnalité des aides 2010 sont arrêtées

Le bilan de santé de la PAC, qui va s'appliquer **aux aides payées en 2010**, introduit de nouvelles obligations en matière de conditionnalité. Le dispositif français est globalement peu modifié. Les adaptations portent sur les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

A l'issue d'une large concertation, les nouvelles règles liées à l'application du bilan de santé ont été arrêtées, afin que les agriculteurs en aient connaissance le plus tôt possible, et avant les premiers semis.

Les exigences liées aux prélèvements d'eau d'irrigation, qui concernaient déjà plusieurs cultures, sont élargies à toutes les cultures irriguées.

Deux nouvelles normes remplacent celle relative à la mise en place d'une surface en couvert environnemental :

- **Une bande tampon de 5 mètres de large boisée ou enherbée** doit être localisée le long de tous les cours d'eau figurant en trait bleu plein et pointillé sur la carte IGN au 1/25000 la plus récente. Ces bandes tampons, qui seront donc pérennes, ne peuvent notamment ni être fertilisées, ni faire l'objet de traitements phytosanitaires.
- **1% de la surface agricole utile de chaque exploitation devra être consacré, en 2010, à des éléments fixes du paysage** (haies, bandes tampons, bordures de champs, etc.). Pour le calcul du pourcentage, un équivalent surface est affecté forfaitairement à chacune de ces particularités topographiques, en fonction de leur intérêt écologique. L'obligation augmentera progressivement à 3 % en 2011 et 5 % en 2012. Les éléments retenus et situés ou jouxtant des parcelles admissibles permettront d'activer des DPU. Cette exigence ne s'appliquera pas aux exploitations disposant d'une faible surface.

Dans le cadre de l'instauration du soutien aux surfaces en herbe, des obligations concernant leur maintien et leurs modalités d'entretien sont introduites. Ces exigences concernent la productivité minimale des surfaces herbagères et le maintien de la surface en herbe sur les exploitations avec :

- Une interdiction de retourner les prairies naturelles,
- Un retournement des prairies temporaires de plus de 5 ans sous réserve de notification à la DDEA et de réimplantation d'une surface équivalente,
- Un retournement possible des prairies temporaires à condition de conserver une surface équivalente à 70% de la surface de référence en prairies temporaires.

Un assouplissement à cette obligation de maintien de la surface en herbe est prévu pour les nouveaux installés. Par ailleurs, l'obligation communautaire de réimplantation des prairies en cas de baisse de plus de 10% du ratio national de référence (prairies permanentes et prairies temporaires de plus de 5 ans sur la SAU calculé en 2005) reste inchangée.

Dans le secteur végétal, 4 mesures nouvelles seront mises en place :

- **Une mesure à vocation environnementale concerne la diversité des assolements.** Prévues uniquement en 2010, elles mobiliseront une enveloppe de 90 millions d'euros. Elles seront ouvertes aux agriculteurs qui consacrent au moins 70 % de leur surface agricole utile aux grandes cultures (COP, lin et chanvre) et qui implantent au moins 4 cultures différentes, dont une culture d'oléagineux ou de protéagineux. Le montant de l'aide est fixé à 25 € par hectare de la sole cultivée.

- **Une mesure agro-environnementale rotationnelle, sous réserve d'une validation par la Commission européenne du cahier des charges qui est adapté.** Cette mesure était jusqu'à présent non ouverte en Pays de la Loire. Dotée d'une enveloppe de 60 millions d'euros par an, elle sera inscrite dans le cadre du Programme de développement rural hexagonal (PDRH). Elle s'adressera aux agriculteurs des zones intermédiaires, c'est-à-dire des départements dont le rendement de référence est inférieur à 60 quintaux par hectare, ce qui est le cas de la Loire-Atlantique. Et seuls seront éligibles les agriculteurs consacrant plus de 60 % des surfaces de leur exploitation aux grandes cultures. Le montant de l'aide sera de 32 € par hectare engagé.
- **une aide supplémentaire aux protéagineux, d'un budget de 40 millions d'euros.** Elle accompagnera les cultures de pois, de féveroles et de lupin ainsi que les nouvelles surfaces en légumineuses fourragères comme la luzerne. Elle se cumulera, le cas échéant, avec l'aide aux protéagineux restée couplée jusqu'en 2012. Elle sera d'un montant d'environ 150 € par hectare en 2010 et dégressive ensuite en fonction du développement des surfaces pour respecter le montant de l'enveloppe.

Dans le secteur animal, 3 mesures nouvelles seront mises en place :

- **une aide à la brebis et à la chèvre :** Elle mobilisera 135 millions d'euros, dont 125 millions pour le secteur ovin « viande et lait » et 10 millions pour le secteur caprin. L'aide sera ouverte aux éleveurs détenant au moins 50 brebis éligibles ou 25 chèvres éligibles. Elle sera conditionnée à un critère de productivité fixé à 0,5 agneau né en 2009 par brebis, avec une possibilité d'adaptation au niveau départemental. L'aide sera majorée pour les éleveurs ovins adhérents d'une organisation de producteurs commerciale ou ayant conclu un contrat de livraison type avec leur opérateur et pour les éleveurs caprins adhérents au code caprin ou au guide de bonnes pratiques d'hygiène.
- **une aide aux veaux sous la mère :** D'un montant de 4,6 millions d'euros, elle sera accordée aux producteurs de veaux sous la mère, adhérents depuis le 1er janvier 2009 à au moins un organisme de défense et de gestion (ODG) en charge d'un label « veau sous la mère », ainsi qu'aux producteurs de veaux biologiques. L'aide sera majorée pour les veaux effectivement labellisés ainsi que pour les veaux biologiques.

Pour la bio : des aides directes et des aides indirectes

Pour l'agriculture biologique, **50 millions d'euros** seront engagés dans le cadre d'une aide au maintien de l'agriculture biologique pour les agriculteurs disposant de parcelles conduites dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. Le montant de l'aide à l'hectare sera variable selon les cultures : maraîchage et arboriculture : 590 €/ha, cultures légumières de plein champ, viticulture, PPAM : 150 €/ha, cultures annuelles et prairies temporaires : 100 €/ha, prairies permanentes et temporaires à rotation longue, châtaigneraies : 80 €/ha.

D'autre part, les aides versées pour les veaux sous la mère bio sont disponibles pour l'ensemble des éleveurs même si ils ne sont pas adhérents d'un groupement par ceux-ci devraient toucher une prime doublée

Nouveauté aussi de cette réforme, c'est la mise en place en 2011 d'une aide à la conversion sur le premier pilier.

Le changement de "statut" de ces mesures en faveur de la bio les rendrait ainsi cumulables avec les mesures MAE qui restent dans le 2ème pilier de la PAC. A noter que le "cahier des charges" de chacune des mesures CAB et MAB reste exactement identique par rapport à ce qui est actuellement en vigueur dans le PDRH.

Le gros intérêt est de conforter considérablement les mesures (dans le temps et dans les montants alloués, avec mobilisation importante des financements européens). Il va falloir regarder en détail les conditions de cumuls (possibles ou pas) entre ces mesures "nouvelles formules" et les MAE pendant la phase de transition; mais il est déjà indiqué que le cumul entre MAB et CAB ancienne et nouvelle formules ne sera pas possible.

Enfin, des mesures comme l'aide aux protéagineux, luzerne..., l'aide à la diversité de l'assolement, le rééquilibrage des aides PAC vers l'herbe, ne peuvent qu'aider les conversions bio et les producteurs bio

Par contre, tous les producteurs bio sont soumis aux règles des bonnes pratiques environnementales mais aussi à la directive nitrate (obligation d'implanter des couverts végétaux...sauf pour l'instant dans le département de la Vienne qui a obtenu une dérogation pour les agriculteurs bio).



Premier Bilan des conversions 2009 octobre 2009

Les données 2009 sont issues des retours des dossiers des GABS de l'octobre 2009. Dans toutes les analyses ne sont pas pris en compte les arrêts de production bio et ne sont comptabilisés que les dossiers surs.

1. Dossiers justifiables

Le nombre total de dossiers justifiables en 2009 est de 127 dont 62 déjà justifiés.

Charente	30
Charente-Maritime	24
Deux-Sèvres	51
Vienne	22
Poitou-Charentes	127

Type de dossiers	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
Mae conversion	19	12	28	18	77
Mae maintien		1			1
Mae conversion zone « eau »			9		9
Mae maintien zone « eau »	2	2	4		8
Conversion sans aide	9	9	10	4	32
Total	30	24	51	22	127

2. Les nouvelles surfaces en conversion 2009 :

La surface totale en conversion 2009 (agrandissement, conversion, installation) est de 3 566 ha

Type de surface	ha
Grandes Cultures et Prairies temporaires	2 857
Prairies Naturelles	538
Viticulture, Arboriculture et légumes de plein champ	96
Maraichage	75
Sau supplémentaire en conversion 2009	3 566

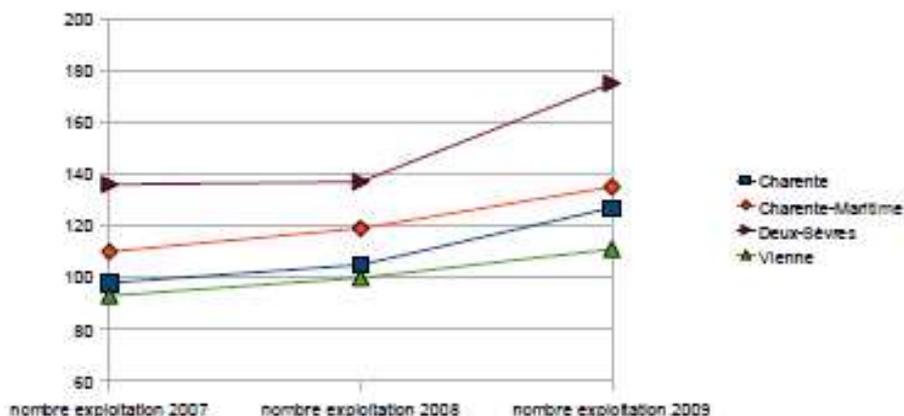


3. Les producteurs :

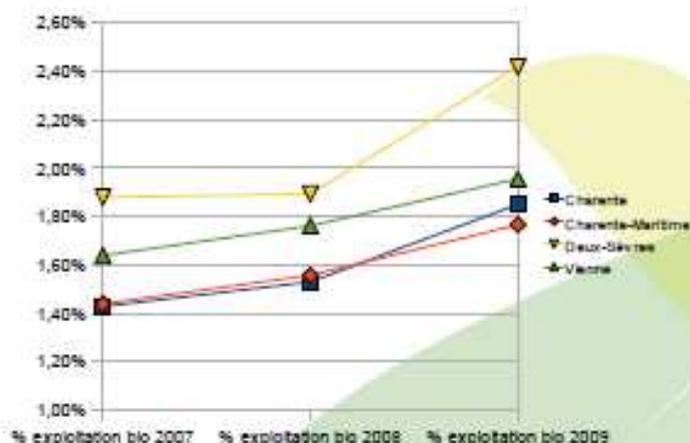
On dénombre 87 nouvelles exploitations en conversion en 2009 ce qui permettra d'arriver à 548 exploitations certifiées en 2009 (ne sont pas pris en compte les arrêts)

département	Nouvelles exploitations en bio
Charente	22
Charente-Maritime	16
Deux-Sèvres	38
Vienne	11
Poitou-Charentes	87

Evolution/ département du nombre d'exploitations bio



% d'exploitations bio par rapport aux exploitations de la région



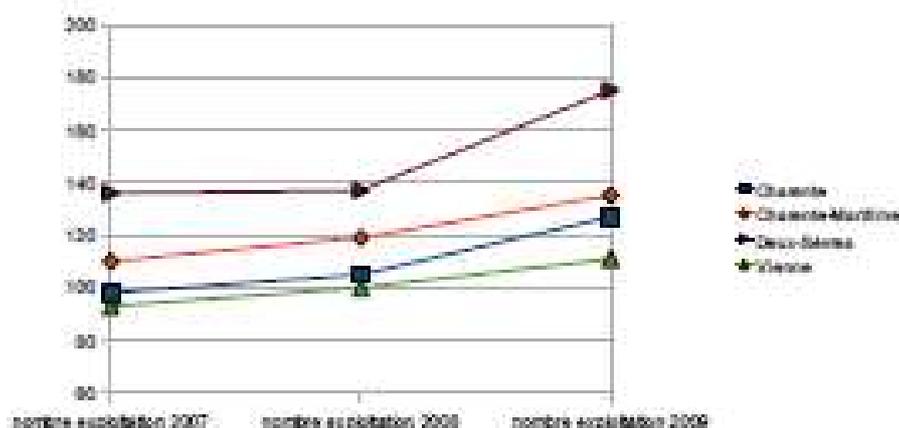


3. Les producteurs :

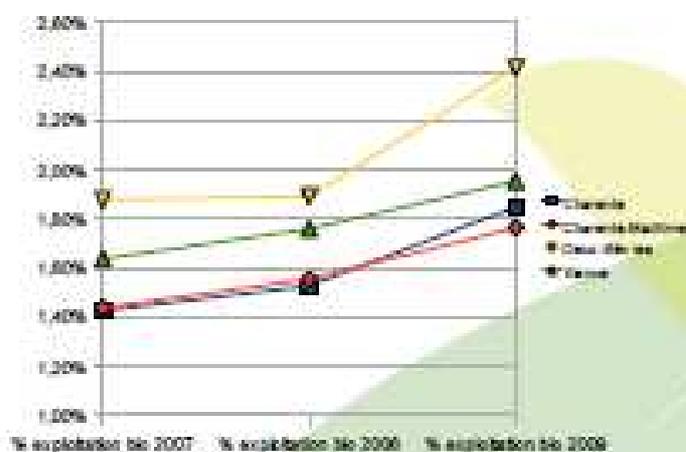
On dénombre 87 nouvelles exploitations en conversion en 2009 ce qui permettra d'arriver à 548 exploitations certifiées en 2009 (ne sont pas pris en compte les arrêts)

département	Nouvelles exploitations en bio
Charente	22
Charente-Maritime	16
Deux-Sèvres	38
Vienne	11
Poitou-Charentes	87

Evolution/ département du nombre d'exploitations bio



% d'exploitations bio par rapport aux exploitations de la région



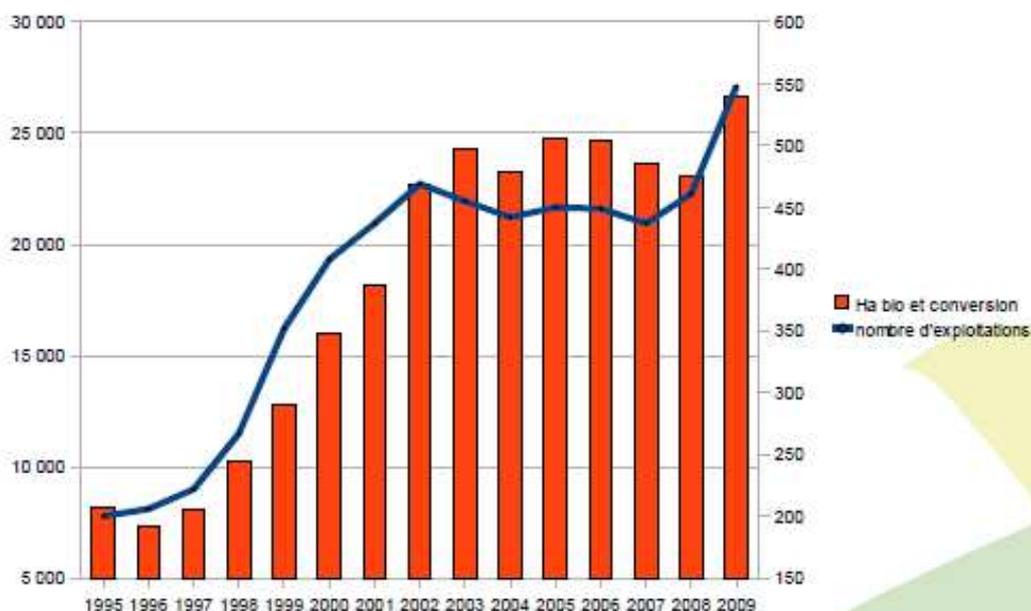


4. Les productions :

Répartition des exploitations en conversion 2009 en fonction de la production principale

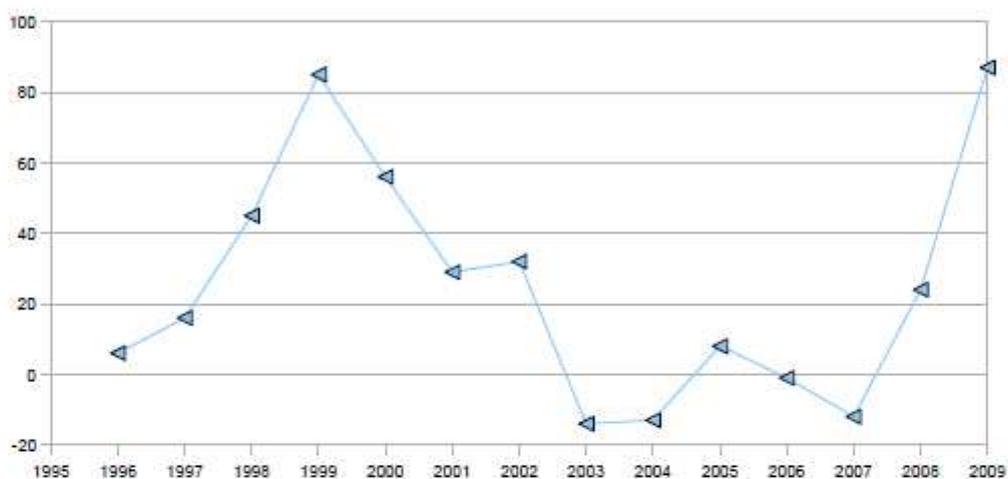
Type de production principale	Nombre d'exploitations
Arboriculture	3
Bovin Lait	5
Bovin Viande	22
Caprin	1
Grandes Cultures	28
Maraîchage	33
Oeuf	2
Ovin viande	7
Pam	2
Porc	2
Viticulture	6
Volaille de chair	6

5. Evolution Poitou-Charentes





Evolution par du Nombre d'exploitations bio et conversion en Poitou-Charentes



Evolution par du Nombre d'hectares en bio et conversion en Poitou-Charentes



Fiches de présentation de 10 fermes bio situées sur la zone d'étude

*Les fiches détaillées des 4 fermes de démonstration AB font
l'objet d'un document annexe.*

